

# Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2008 du Conseil  
d'administration de l'EHESP

## **Au titre des représentants de l'Etat :**

Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales : Jean-Marie BERTRAND et Jean Louis VIDANA

Directeur général de la Santé : Martial METTENDORFF, Benoît LESAFFRE

Direction générale de l'enseignement supérieur : François COURAUD

Direction générale de la recherche et de l'innovation : Anna ROCCA

## **Au titre des organisations syndicales :**

CFDT Michel ROSENBLATT (titulaire)

FHF : Cédric LUSSIEZ (suppléant)

SNCH : Philippe BLUA (suppléant)

FO : René FERCHAUD (titulaire)

ADH : Jean-Luc CHASSANIOL (titulaire)

CGT : Jean-Luc GIBELIN (titulaire)

SNIAS : Antoine GINI (titulaire)

SPHISP : Alain MORIN (suppléant)

## **Personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école :**

Jean-François MATTEI

Rose-Marie VAN LERBERGHE

Michel HANNOUN

## **Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur :**

Alain JOURDAIN (titulaire)

## **Représentants des personnels d'enseignement et de recherche :**

Josiane CARVALHO (titulaire)

Michel LEGROS (titulaire)

Bernard TIREL (suppléant)

## **Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :**

Fleur CHAUMET (titulaire)

Michel POMMERET (titulaire)

Frédérique QUIDU (titulaire)

## **Représentant des autres étudiants :**

Marie-Hélène ANGELLOZ NICLOUD (titulaire)

## **Représentants des élèves fonctionnaires :**

Bruno GALLET (titulaire)

## **Personnalités :**

Antoine FLAHAULT, Directeur

Jean-Louis POURRIERE, Directeur des études par intérim  
Christian QUEYROUX, Secrétaire général  
Catherine DY, Agent comptable

**Experts présents :**

Stéphanie GICQUEL BUI , Secrétaire générale adjointe  
Thibault DELAROCHE, Directeur des affaires financières et juridiques

(La séance est ouverte à 11 h 5, sous la présidence de M. MATTEI.)

**M. MATTEI** : En attendant M. Vidana et M. Bertrand, je vais demander au directeur de faire l'appel.

(M. Flahault procède à l'appel nominal.)

**M. MATTEI** : Monsieur le secrétaire général je pense que le quorum est atteint.

**M. QUEYROUX** : Le quorum est atteint monsieur le président.

**M. MATTEI** : La première consultation est la validation de l'ordre du jour. Avez-vous des observations ?

**Mme CARVALHO** : Est-il possible d'inclure un point d'information sur la création des chaires, leur typologie, leur état d'avancement, etc. ?

**M. MATTEI** : En avez-vous saisi le directeur auparavant ?

**Mme CARVALHO** : Non.

**M. MATTEI** : Il n'y a aucun problème pour vous fournir toutes les informations que vous souhaitez mais si vous voulez qu'elles soient complètes, il vaut mieux en avertir la Direction auparavant afin qu'un argumentaire soit développé et une réponse écrite soit fournie. Nous verrons si c'est possible pour ce cas, sinon je donne cette règle pour l'avenir.

**M. POMMERET** : J'ai adressé un courrier à votre attention pour faire apparaître un point dans les questions diverses.

**M. MATTEI** : Je l'ai reçu et je vais vous apporter une réponse. Mais avant, je souhaiterais que la délibération n°8 soit traitée après la délibération n°4, si vous n'y voyez pas d'inconvénient car M. Couraud doit nous quitter à 13 h pour d'autres obligations à l'Inserm.

Ensuite, je souhaiterais que votre point ainsi que celui de M. Legros ne soient pas traités en questions diverses mais groupées aux délibérations 3 et 4 car il me semble qu'elles font partie d'un tout et répondent à une préoccupation cohérente.

**L'ordre du jour est approuvé.**

#### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUILLET 2008**

**M. MATTEI** : Avez-vous des remarques, des amendements ou corrections ?

**M. FERCHAUD** : Nous avons demandé que les votes soient détaillés lorsqu'ils ne sont pas unanimes, qu'en l'espèce le vote contre soit identifié.

**M. MATTEI** : J'ai fait cette observation lorsque j'ai vu écrit "*unanimité moins un vote contre*". Il est peut-être souhaitable de spécifier entre parenthèses qui a voté contre. Je vois que vous le revendiquez et vous avez raison.

**La délibération 33/2008 est adoptée.**

## **2. DELIBERATION RELATIVE A LA DECISION MODIFICATIVE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2008**

**M. FLAHAULT** : Je vais passer la parole au directeur des affaires juridiques et financières Thibault Delaroche.

**M. DELAROCHE** : Je vais vous présenter la décision modificative n°1 pour l'exercice 2008 de l'EHESP. Nous aurons deux décisions modificatives cette année, celle d'aujourd'hui et la suivante au Conseil d'administration du 18 décembre qui verra la présentation du budget primitif 2009. La DM (décision modificative) d'octobre est en lien avec l'entérinement du COM (Contrat d'objectifs et de moyens) dans lequel vous avez pu constater le financement que nous apportait, au titre de 2008, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Un deuxième élément est plus technique et habituel dans le fonctionnement de notre école : une grosse part de nos financements relève des contributions hospitalières. Lors du vote du budget primitif 2008, le 17 janvier dernier, le calcul du montant des contributions avait été établi sur la base des effectifs théoriques des élèves de la fonction publique hospitalière –ce qui est habituel. Une fois que toutes les promotions sont rentrées, que nous connaissons tous les éléments, nous pouvons ajuster la masse salariale, les indemnités versées aux élèves, leurs frais de déplacement, ainsi que les frais pédagogiques. Nous faisons cet exercice de présentation de la DM chaque année en décembre mais la tenue de ce Conseil en octobre nous permet de "régler" la question de l'ajustement des contributions hospitalières, en lien avec un élément important d'actualité : la signature du COM le 2 septembre 2008. Il importait que votre Conseil puisse traduire en chiffres dès maintenant les conséquences de ces éléments sur le plan financier.

Voici quelles sont les grandes caractéristiques et données générales de cette DM 1/2008.

Nous diminuons les dépenses de fonctionnement à hauteur de 4 327 725 € et augmentons nos recettes de fonctionnement à hauteur de 848 607 €. Nous faisons quelques ajustements concernant les crédits d'investissement en dépenses, soit 22 000 €, et une diminution en recettes, soit 29 000 €. Avec l'ensemble de ces éléments majeurs de cette DM 1, nous aurions un résultat prévisionnel excédentaire pour 2008 de 532 470 €.

Voici le détail des dépenses et recettes que nous mettons en fonctionnement ou en investissement.

Une forte diminution de crédits porte sur les rémunérations des élèves de la fonction publique hospitalière pour -2 832 000 €. En effet, les cycles préparatoires des AAH qui devaient démarrer en octobre 2008 ont été repoussés en janvier 2009, nous avons donc abattu tous les crédits prévus pour ces cycles préparatoires. C'est toujours le triptyque : salaires, indemnités et frais pédagogiques. Les rémunérations diminuant, de manière concomitante, on diminue donc :

- les charges sociales, soit 1 179 990 €,
- les indemnités de déplacement des élèves en de la fonction publique hospitalière, soit 405 000 €,
- les frais de formation exclusivement prévus pour les cycles préparatoires AAH pour fin 2008, soit 100 000 €.

Pour les recettes, les explications sont de deux ordres. La première est l'inscription de la subvention de 1 300 000 € provenant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du COM signé le 2 septembre dernier (soit 550 000 € au titre de

l'enseignement supérieur et 750 000 € au titre de la recherche). Enfin, nous avons un ajustement du crédit relatif à la taxe d'apprentissage pour 2008, soit 51 200 €. Nous pouvons nous féliciter d'avoir vu nos recettes de taxe d'apprentissage presque doubler entre 2007 et 2008.

Nous avons également un ajustement du crédit relatif au résultat de l'exercice 2007 du GIE Presses de l'EHESP. Au budget primitif 2008, nous avons inscrit un crédit prévisionnel de 170 000 € dans l'attente du résultat. Le résultat définitif est de 193 786 € pour la part qui revient au GIE, ce qui est de l'ordre de 90 % du résultat compte tenu de la hauteur de l'actionnariat que l'école détient pour ce GIE.

Les diminutions de recettes de fonctionnement concernent exclusivement les contributions hospitalières. Une petite récapitulation un peu technique : nous avons tenu compte des effectifs réels et fait un abattement (charges sociales, frais pédagogiques, etc.) sur le montant lié à l'effectif théorique d'élèves prévu pour les cycles préparatoires AAH. Il faut noter aussi un élément important : le Conseil d'administration du 25 février 2008 avait souhaité que les contributions hospitalières pour 2008 ne connaissent pas d'effet de cliquet -une année à la hausse, une année à la baisse- et voient un maintien de leur taux permettant de confirmer l'EHESP dans ses ambitions et ces missions. Cette discussion qui n'était pas entérinée avec nos tutelles l'a été au cours des mois d'avril et mai 2008. Au mois de juin 2008, est donc sorti l'arrêté fixant le taux des contributions hospitalières pour les lits à 58,12 €, c'est-à-dire le même montant qu'en 2007, et le taux assis sur les masses salariales autour de 0,26 %.

Comme nous avons abattu les dépenses sans diminuer les recettes puisque nous avons maintenu le taux, le montant que nous aurions pu diminuer des contributions hospitalières ne pouvait pas être du même ordre. Donc, nous arrivons à une diminution de 526 379 € pour l'année 2008 par rapport à nos prévisions budgétaires de 32 M€. Ce chiffre connaîtra encore quelques variations puisque nous n'avons pas les éléments pour titrer certains établissements et que nous avons parfois des contestations sur le nombre de lits.

Je vous parlais d'ajustements tout à l'heure, ils concernent des recettes par rapport au montant de la taxe d'apprentissage collectée, soit 22 200 €. En recettes d'investissement, on note une diminution de 29 000 €. La recette de taxe d'apprentissage glisse de la section d'investissement à la section de fonctionnement. Donc, nous avons abattu la recette qui était prévue en section d'investissement au budget primitif 2008.

Voilà, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Conseil d'administration, la présentation de cette décision modificative n°1. Je suis prêt à répondre à vos questions.

**M. MATTEI** : Merci pour cette présentation. Avez-vous des questions ?

**M. MORIN** : Quelle sera la destination de l'excédent budgétaire de 532 000 € ?

**M. DELAROCHE** : Nous y verrons beaucoup plus clair au Conseil d'administration de décembre puisque ce résultat n'est que prévisionnel. D'ici la fin de l'année 2008, nous devons avoir d'autres ajustements nous donnant une meilleure visibilité sur le résultat. A l'heure où je vous parle, nous allons rester sur ce résultat excédentaire, je ne vois pas -contrairement au contexte économique peut-être- de signes nous faisant diminuer ce résultat. Il sera forcément supérieur. Pour mémoire, l'année dernière, lorsque nous vous avons présenté la DM 1 avec l'ENSP, le résultat prévisionnel excédentaire était annoncé autour des 650 000 €.

**M. MATTEI** : Pour répondre à M. Morin, on ne peut pas réaffecter aujourd'hui des sommes dont on ne connaît pas très exactement le montant avant que le budget n'ait été arrêté à la fin

de l'année. Il appartiendra alors à la direction de faire des propositions sur les réaffectations éventuelles.

**M. DELAROCHE** : L'affectation du résultat ne peut se faire dès maintenant. Il faudra attendre les résultats pour décider, en accord avec la tutelle, de l'affectation du résultat 2008 du budget de l'EHESP.

**M. MATTEI** : Je souligne auprès du directeur que la question se posera, comme la pose déjà M. Morin. Avez-vous d'autres questions ? (*Il n'y en a pas.*)

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

<p><b>La délibération 34/2008 est adoptée à l'unanimité.</b></p>
------------------------------------------------------------------

### **3. INFORMATION RELATIVE A LA PUBLICATION DE L'EMPLOI UNIVERSITAIRE DE PROFESSEUR, NON POURVU LORS DE LA PREMIERE CAMPAGNE 2008**

**M. FLAHAULT** : Pour la campagne du printemps 2008, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche nous avait alloué trois postes que nous avons répartis lors d'un précédent Conseil d'administration en : un poste de professeur de droit privé, un poste de professeur d'économie et un maître de conférences de sociologie. Les postes de droit privé et de sociologie ont été pourvus dès la première campagne. Après auditions par le comité de sélection et décision du Conseil d'administration, le poste de droit privé a été pourvu par la mutation du professeur Dominique Thouvenin de l'Université Paris-Diderot vers notre établissement et le poste de maître de conférences de sociologie par Jocelyn Raude, qui était chercheur à l'INRA.

Le professeur d'économie avait été mis au concours également à la suite de ce même processus mais la personne retenue par le comité de sélection a été nommée au même moment par le précédent président du Sénat à la Haute Autorité de Santé. La candidate a donc eu à choisir et a retenu la proposition qui lui avait été faite à la Haute Autorité de Santé. En conséquence, le poste de professeur non pourvu nous est revenu et l'Enseignement supérieur a décidé de nous le réaffecter dès cet automne, à la deuxième session de recrutements, en nous proposant la possibilité de changer la section de CNU d'affectation de ce poste. Il est apparu très difficile de recruter à nouveau un professeur d'économie dans notre établissement, l'usage universitaire faisant qu'il nécessite une agrégation préalable et pas simplement une qualification au Conseil national des universités, ce qui est le cas par exemple des sociologues ou de beaucoup d'autres disciplines.

N'ayant pas eu le temps ni la possibilité de faire « mûrir » de jeunes enseignants vers l'agrégation et qui auraient pu se présenter dès l'automne à un tel concours, nous avons choisi de changer la section. Nous aurons ainsi une plus grande probabilité d'avoir plus facilement des candidats à un poste qui nous sera utile et qui était prévu dans les propositions prévisionnelles que nous avons faites lors d'un précédent Conseil d'administration.

Nous avons donc requalifié ce poste dans la section 26 du CNU, c'est-à-dire celle des mathématiques appliquées. Le profil du poste va paraître ces jours-ci au Journal officiel comme une demande de recrutement d'un professeur en « mathématiques appliquées à la santé publique ». Je rappelle qu'il n'y a pas de section « épidémiologie » ni « biostatistique » ni même « santé publique » au CNU, en dehors des sections hospitalo-universitaires auxquelles nous n'avons pas de possibilité directe de recrutement (seules les Facultés de Médecine peuvent se voir affecter des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires). Nous

avons donc pensé que nous pourrions avoir, par la section mathématiques appliquées, des biostatisticiens de très haut niveau, l'Ecole française de mathématiques appliquées étant excellente. Nous allons ouvrir ce concours avant la fin de l'année, et nous pensons avoir de bonnes chances d'avoir des candidats de grande qualité.

**M. MATTEI** : Il s'agit d'une information mais, néanmoins, nous pouvons en débattre. Nous allons peut-être attendre la délibération pour voir le problème plus général posé par MM. Pommeret et Legros dans les courriers et les informations qu'ils ont bien voulu nous transmettre avant la séance et que j'ai présents en mémoire.

Sur cette réaffectation, nous avons joué de malchance. Nous avons une excellente candidate, elle avait su passer toutes les étapes et avait été recrutée. Dans le même temps, la proposition lui a été faite à l'HAS et, naturellement, on peut comprendre qu'elle l'ait choisie pour des raisons de commodité et de prestige de cette institution. Je ne suis pas sûr, d'ailleurs, qu'elle y trouvera absolument toutes les satisfactions qu'elle aurait trouvées à l'EHESP par la pédagogie, l'enseignement, l'épanouissement... Je traduis un peu là le plaisir que j'ai à enseigner, ce qui, à l'HAS, ne sera pas tout à fait sa vocation première. Le fait est qu'elle nous a fait défaut.

Nous restons donc avec un poste, et je remercie beaucoup l'Enseignement supérieur de nous l'avoir maintenu, avec autorisation de changer de section car nous n'avions pas eu pléthore de candidats sur le poste d'économie. Plutôt que de le remettre au concours et de ne pas avoir de candidats à la hauteur de nos ambitions, nous avons préféré l'orienter différemment en espérant avoir les candidats répondant à notre attente.

Avez-vous d'autres commentaires ? (*Il n'y en a pas.*)

L'information ayant été donnée, nous passons au point 4.

#### **4. DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION DE TROIS POSTES D'ENSEIGNANTS-CHERCHEURS POUR LA CAMPAGNE 2009 DE L'ESR (DELIBERATION DANS SA FORMATION RESTREINTE)**

**M. MATTEI** : C'est le deuxième trio, puisque nous avons droit à trois postes par an pendant quatre ans, soit douze selon les engagements. A part le précédent, nous avons cette fois la création de trois postes d'enseignants-chercheurs pour la campagne 2009 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Je vais demander au directeur de nous expliquer les modalités de ces créations et les choix qui vous sont proposés.

**M. FLAHAULT** : Je remercie les élus enseignants présents d'avoir attiré mon attention sur la nécessité pour le Conseil d'administration d'avoir plus de visibilité sur les perspectives de ces créations d'emplois et de les contextualiser dans le projet quadriennal. Nous allons vous distribuer une page regroupant quatre tableaux représentant la ventilation des douze postes enseignants-chercheurs pour 2008/2009 si vous votez la délibération, puis une prévision 2010/2011 qui peut être encore entièrement discutée et qui repose notamment sur les prévisions indiquées dans le contrat d'objectifs et de moyens. Un deuxième tableau présente la ventilation de ces postes dans les différents départements et dans l'Institut du management tel que nous l'avions envisagé précédemment.

J'ai aussi essayé de mettre en regard la création des formations diplômantes. Dans le contrat quadriennal, est inscrite la création d'au moins dix masters -c'est l'un des critères qui nous est proposé- en cohabilitation ou en habilitation propre. Nous avons pensé à la création d'un certain nombre de ces masters en 2008 et en 2009, et de cohabilitations qui, pour certaines d'ailleurs, sont des mises en conformité de ce qui se faisait déjà à l'ENSP. Quelques

partenariats avaient été noués et nous les régularisons pour des cohabilitations mais nous avons aussi un certain nombre de nouvelles avancées liées au développement de l'EHESP.

Pour 2010 et 2011, c'est une ventilation prévisionnelle qui n'est pas gravée dans le marbre, aucun établissement n'a encore été approché pour ces cohabilitations possibles, mais elles représenteraient une sorte d'équilibre de notre portefeuille de formations dans les six départements que vous avez mis en place.

Enfin, un budget prévisionnel essaie de montrer que, d'une part, nous ne sommes pas en train d'exploser les coûts de fonctionnement de cette mission qui nous est donnée d'assurer un enseignement supérieur en santé publique mais que nous chercherons à rester à l'équilibre et, d'autre part, que nous avons potentiellement des capacités de tendre vers cet équilibre par des recettes générées, notamment en développant l'ouverture de nos modules à la formation continue.

Pour les postes 2008/2009, nous proposons dans le premier tableau la création d'un poste de professeur dans le domaine des sciences sociales, avec une thématique qui, après en avoir discuté en Comité de direction, semble insuffisamment développée à l'école, c'est-à-dire l'histoire de la santé. Le président M. Rollet du Conseil des formations nous a également conseillé de la développer davantage car elle éclaire particulièrement les futurs enjeux de santé.

Nous souhaitons engager le deuxième poste, de professeur en mathématiques appliquées, dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'université de Nancy 1. Nous avons négocié avec le président de l'université de Nancy 1 et le doyen de la faculté de médecine, la mise à disposition de Denis Zmirou. Il est très rare de parler d'une personne s'agissant de la création d'un poste et j'en suis désolé, mais je suis obligé de le faire pour éclairer les travaux du Conseil d'administration. Denis Zmirou est un professeur hospitalo-universitaire de santé publique (section 46.01 du CNU), spécialiste en environnement, santé et travail. Il est actuellement mis à disposition sur sa valence hospitalière dans notre école, et nous souhaiterions qu'il le soit aussi sur la valence universitaire. En échange, nous allons recruter à l'école un professeur qui sera mis à disposition à Nancy où il travaillera et vivra. L'accord porte pour chacun sur 80 % de leur temps de travail.

Nous souhaitons, de part et d'autre, créer ce réseau que l'on nous demande –ce n'est donc pas simplement un échange entre deux enseignants- avec l'école de santé publique de Nancy dont on sait qu'elle est historiquement très impliquée dans de nombreuses thématiques qui intéressent l'École des hautes études en santé publique.

C'est un peu une première pour notre établissement, qui nous a d'ailleurs été vivement recommandée par l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Si cette expérience s'avère fructueuse et intéressante -cela nous permet d'avoir des PU-PH-, nous vous proposerons éventuellement en 2010 et en 2011 de la renouveler.

Il se trouve que Nancy souhaite que nous recrutions en mathématiques appliquées, où l'on trouve un vivier important de gens de compétence pour la santé publique.

Enfin, nous proposons de recruter un maître de conférences en sciences politiques, qui sera affecté à l'Institut du management et s'intéressera à l'analyse des politiques publiques en santé.

En 2010 et 2011, nous avons d'autres propositions avec parfois des options : sciences infirmières ou santé et travail. Il n'y a évidemment pas de section CNU de sciences infirmières. Nous devons donc monter notre dossier, en 2010 si nous y arrivons, sinon ce sera basculé en 2011. Nous nous avancerons pour les professeurs proposés en 2011.

Dans cette ventilation, nous essayons de créer des équilibres mais sans chercher forcément une répartition égalitariste. Notre objectif n'est pas que chaque département soit servi de façon strictement égale, ce n'est pas du tout l'esprit des chefs de département de l'Ecole ni de la Direction. Il s'agit véritablement de monter les formations citées dans les tableaux puis de développer et renforcer, par ces enseignants-chercheurs, des activités qui étaient éventuellement absentes de l'école et qui doivent parfois réunir une masse critique.

Pour 2008, vous connaissez les formations diplômantes propres ou en partenariat, elles ont toutes été validées par votre Conseil. C'est le réseau doctoral que nous avons déposé en avril dernier et qui pourrait démarrer dès cette année. Le master international de santé publique (MPH) a démarré, plus de 20 étudiants sur les 25 que nous souhaitions sont inscrits en M1, et 10 en M2. On compte 66 % d'étrangers. Nous avons été assez sélectifs puisque le comité de sélection a décidé de retenir ces effectifs sur les 140 demandes qui nous sont parvenues. Ce master a démarré de façon très efficace, j'en profite pour remercier tous ceux qui se sont beaucoup mobilisés pour cela.

Les autres masters ont aussi démarré et d'autres commenceront en cours d'année, comme Education et santé à Clermont-Ferrand. Le Pilotage des politiques publiques et Droit éthique et santé animés respectivement par M. Jourdain et M. Louazel ont démarré et fonctionnent bien, nous avons rencontré les étudiants. Nous pouvons dire que l'année universitaire, qui a été soutenue fortement par le ministère de l'Enseignement supérieur, est tout à fait mise en place à l'EHESP.

Les diplômes d'établissement sont aussi l'une des politiques de développement possible de notre école puisque nous en avons la possibilité. Nous avons mis en place un *Executive Health MBA*. Je sais que le président souhaiterait que nous soyons plus "français" pour l'appellation de nos diplômes mais il se trouve que c'est un diplôme de management totalement enseigné en langue anglaise et concerne le management des établissements, et le management des politiques publiques de santé. Il se fait en partenariat avec la *London School of Economics* et l'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP-EAP). Nous avons inscrit six étudiants cette année. Ce qui est une gageure pour ces diplômes qui ont bénéficié de très peu de publicité, car ils ont été mis en place en juillet et démarraient au 1<sup>er</sup> septembre.

Pour 2009, nous proposons à votre délibération, après avis favorable du Conseil des formations qui s'est réuni le 16 septembre, la création de plusieurs diplômes de masters avec des options en partenariat avec Paris 5, Paris 7, Paris 11 et Nancy 1 sur les spécialités de Santé publique et Risques environnementaux. Ces partenariats existaient déjà et sont menés avec plusieurs enseignants de l'Ecole, dont Denis Zmirou. Le diplôme Santé environnement est tout à fait intéressant et remarquable et nous souhaitons, tout comme les établissements correspondants, être cohabilités. De même en biostatistiques, c'est d'ailleurs pourquoi nous avons demandé le recrutement d'un professeur de mathématiques appliquées.

En pratiques avancées infirmières -le président nous en parlera peut-être davantage tout à l'heure- le dossier avance depuis longtemps avec l'Université de la Méditerranée et nous sommes aujourd'hui très proches de quelque chose qui pourrait être déposé rapidement.

Le partenariat pour le Management des établissements de santé est plus « minoritaire », puisque nous assurerons à peu près à 30 % des enseignements. Les autres établissements partenaires sont Paris Diderot (Paris 7) et l'Ecole des Mines de Paris. Dominique Bertrand a souhaité que nous poursuivions notre engagement, j'y ai été très favorable tout comme le Conseil des formations et les enseignants de l'Ecole. Jean-Paul Dumont est l'un des enseignants de notre école qui y participent beaucoup .

Parmi les diplômes de l'école, qui ne sont donc pas nationaux, l'un est en partenariat avec l'université de Montréal. Il existait déjà et nous voudrions désormais l'ouvrir à la formation continue et renforcer un diplôme sur le management de la qualité.

Pour 2010 et 2011, les critères sont d'arriver à au moins dix masters mais rien n'est encore vraiment formalisé, je vous en propose une offre prévisionnelle et stratégique de douze. Nous pensons qu'il faudrait probablement nous associer en cohabilitation avec un master de recherche en épidémiologie, avec un master dans le domaine des sciences sociales et, puisque nous recrutons un historien, si vous en êtes d'accord, un master sur l'histoire de la santé. Et certainement aussi dans les sciences informatiques et l'économie de la santé.

Depuis le début de cette aventure, le président nous pose la question de savoir si nous devons développer des licences. Je pense qu'il sera vraiment temps de réfléchir au développement d'une licence éventuelle dans notre domaine. Aucune décision n'est prise, mais des rapprochements sont faits avec le CNAM qui a mis en place de telles licences. Tout est possible à ce sujet et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Enfin, les mastères spécialisés sont des diplômes qui pourraient nous être accessibles et faire partie de notre offre de formations, sous réserve que nous soyons reconnus par la Conférence des Grandes Ecoles. Cela aurait d'ailleurs un sens sachant que nous délivrons déjà un diplôme d'ingénieur. Il n'est pas dans le tableau car il fait partie de la tradition de l'école depuis très longtemps et ne représente pas un surcoût. Ce diplôme, validé par la Commission des titres d'ingénieur, n'est pas aujourd'hui délivré par une Grande Ecole. Or, les Grandes Ecoles, nombreuses en France, sont un élément d'attraction pour les élèves et nous souhaitons en faire partie. Si la Conférence nous octroyait son accréditation pour le faire, nous aurions alors le droit de délivrer des mastères spécialisés. Ce n'est pas une dénomination de plus que nous avons choisie mais c'est la dénomination en France des diplômes accrédités par la Conférence des Grandes Ecoles. Il se délivre à un niveau Bac+6 (après le diplôme national de master donc) et pourrait correspondre à un certain nombre des formations professionnalisantes que nous délivrons. Nous réfléchissons donc à ces équivalences ou à ces formations diplômantes à partir de 2010 et 2012, en tout cas, dès que nous aurons l'accréditation à la Conférence des Grandes Ecoles.

**M. MATTEI** : J'ai noté la différence d'orthographe entre master et mastère. Continuez.

**M. FLAHAULT** : Le dernier point concerne le budget prévisionnel. Je vous délivre les premières indications sur le réseau doctoral sous le regard attentif de la Direction générale de l'Enseignement supérieur car elles méritent encore d'être validées. Dès 2008, nous aurions 20 k€ de budget de fonctionnement pour ce réseau doctoral, étant donné qu'il sera national, collaboratif sur neuf établissements, et que nous devons prendre en charge certains frais des élèves doctorants (déplacements, enseignements, etc.). Nous aurons 30 k€ à partir de l'année prochaine, en année pleine. Cela représente deux allocations cette année et quatre l'année prochaine. Encore une fois, je donne ces chiffres sous réserve de confirmation.

Je dirais que l'école souhaite abonder ce budget euro pour euro. Nous nous souvenons du soutien du Conseil d'administration pour le réseau doctoral, y compris les professionnels, pour que nous sollicitons les élèves qui le souhaitent afin de faire des thèses parallèlement à leur cursus, un peu comme les chefs de clinique. D'ailleurs, des élèves le faisaient déjà avant la création de l'EHESP dans les écoles doctorales avoisinantes. Nous allons donc favoriser cela par des allocations, des budgets de fonctionnement. Bien sûr, ces allocations seront délivrées par un Comité de Direction scientifique du réseau doctoral en toute transparence, comme il se doit, et ne seront pas attribuées de façon discrétionnaire.

Le coût des masters est donné dans la colonne des "coûts attendus". Le coût assez élevé du master international de santé publique, qui comprend le M1 et le M2, est en bonne partie comblé par des subventions octroyées. Ce sont 550 k€ du COM provenant de l'Enseignement supérieur pour les coûts des masters propres de l'école et en cohabilitation. Et les 500 k€ provenant de la dotation de la Santé et des affaires sociales, sont une somme affectée spécifiquement pour les nouveaux développements de l'EHESP en matière de formation supérieure, particulièrement lorsque cette formation concerne des élèves qui y assistent.

Justement, nos élèves assistent massivement à la formation Education à la santé, c'est le cas de tous les médecins de l'Education nationale, mais ils assistent aussi au master Pilotage des politiques publiques et au master Droit éthique et santé qui sont organisés avec Rennes I et qui ont un certain coût. Parfois, j'ai mis un astérisque lorsque ces coûts étaient autrefois totalement absorbés dans la dotation de l'ENSP, mais nous voulons les présenter désormais en toute transparence, sous la rubrique des masters puisque ce sont des masters habilités.

Les coûts sont relativement limités lorsque les professeurs sont Français, ils sont beaucoup moins élevés que lorsque nous avons un panel de professeurs étrangers. Des bourses ont aussi été données à des étudiants étrangers en grande nécessité et avec d'excellents dossiers académiques et pour lesquels nous les avons aidés à supporter un certain nombre de frais pour leur subsistance. Le master de pratiques infirmières nous semble aussi un peu plus coûteux que les masters qui se déroulent à Rennes car il se déroulera probablement à Marseille, Rennes et Paris et aura des coûts qu'il faudra prendre en charge également pour les élèves qui y sont inscrits.

Encore une fois, ce sont des coûts prévisionnels sur une année pleine. Ce ne sont pas des coûts sur 2008 puisque ces masters n'ont pas encore démarré ou viennent seulement de démarrer. Cela vous donne l'éventail des coûts que nous aurons à subir et qui nous semblent équilibrés avec les recettes attendues. Pour la formation permanente, nous pourrions peut-être faire mieux, nous nous y attellerons mais ce n'est pas simple car la compétition est rude.

Le coût prévisionnel du diplôme sur le management de la qualité est assez cher en raison de la collaboration avec le Canada. Cela va grever un peu ces coûts mais cela nous semble très important pour l'ouverture de l'école à l'international.

Dès cette année, *l'executive health MBA*, sera profitable puisque le coût d'inscription est élevé et que les recettes attendues sont de l'ordre de 60 k€, alors que la formation s'adosse au *Master of Public Health* (MPH) ce qui le rend extrêmement peu coûteux en coûts additionnels.

Je suis prêt à répondre à vos questions éventuelles.

**M. MATTEI** : Le débat est ouvert.

**M. LEGROS** : Vous avez rappelé la remarque que je vous avais envoyée, la réflexion qu'avait un certain nombre d'enseignants et de personnels de l'école marquait une satisfaction parce que les choses avancent : l'Enseignement supérieur conforte sa position sur des postes, les habilitations se font sur les masters, tout cela traduit une bonne avancée. Mais elle traduisait, en parallèle, une inquiétude concernant l'articulation entre deux aspects, que rappelle un peu l'ordre du jour du Conseil d'administration d'aujourd'hui, d'un côté, on avance sur un certain nombre de propositions de postes, de l'autre, on construit des masters. Notre inquiétude est de savoir s'il y a bien un équilibre entre les masters proposés et les postes attribués. Il y a douze postes et six sont déjà attribués à la fin de cette campagne, c'est un engagement lourd.

La réponse de M. Flahault est-elle pleinement satisfaisante ? Je dirais qu'elle va dans le bon sens car il nous faut avancer sur un budget prévisionnel et y voir plus clair pour la suite des masters que nous allons proposer.

En revanche, n'est-ce pas un peu prématuré pour 2010 et 2011 ? La réponse paraît intéressante mais un peu rapide, et je pense qu'elle gagnerait à être discutée au Conseil des formations et peut-être en interne à l'école. Je me dis que nous ne sommes pas tout à fait mûrs et que nous manquons sans doute de réflexion pour avancer.

Je proposerais volontiers de nous donner un peu de temps et de reporter ce point au prochain Conseil qui arrivera somme toute assez rapidement. Cela permettrait de bien resituer, à la fois, les trois premiers postes proposés et les six autres à venir. Cela me paraît manquer un peu de maturation pour avancer et le prochain Conseil serait le bon moment pour discuter de cela.

**M. MATTEI** : Je comprends très bien votre souci. C'est d'ailleurs parce que nous l'avons compris que nous avons proposé ces tableaux de façon à ce que chacun puisse avoir une vue pour l'avenir.

Je suis complètement de votre avis lorsque vous dites que si les choses paraissent déjà bien engagées pour 2009, il faut être plus prudent pour 2010 et 2011. Entre la prévision et la prudence, il faut savoir se situer. On peut envisager les postes qui vous sont proposés mais en assortissant cette information prévisionnelle des réserves inévitables dans la mesure où, on l'a vu l'année dernière, des appels peuvent être infructueux et qu'il faut changer son fusil d'épaule. On ne peut pas prédire que le poste proposé sera forcément pourvu.

Deuxièmement, il peut y avoir des opportunités à saisir d'un bon enseignant qui se trouve désireux de venir chez nous rapidement et dont on ne voudrait pas se priver. Il ne faut donc pas se ligoter et pouvoir éventuellement s'adapter.

Il faut garder à l'esprit que les recrutements sont dépendants de nos habilitations et cohabilitations. Si une cohabilitation est repoussée d'un an, nous pouvons aussi être amenés à inverser l'ordre des priorités en fonction des postes. Quant à savoir s'il est important de nous déterminer aujourd'hui sur les trois postes 2009 ou si nous pouvons reporter, ce que je ne le pense pas à cause des dates, je vais donner la parole à François Couraud qui va mieux nous éclairer. Pour le reste, je vous propose de valider, après discussion complète, les trois postes 2009 et de prendre comme une information prévisionnelle les six autres postes 2010/2011, aux réserves que je viens d'évoquer.

Je souhaiterais aussi, monsieur le directeur, qu'il puisse y avoir une note explicative sur certains recrutements, car tout le monde n'est pas au fait de la composition des sections du CNU. Lorsqu'on regarde les tableaux 2008, 2009 2010 et 2011, on pourrait penser que nous sommes dans une école de mathématiques appliquées. J'aimerais donc bien comprendre ce que recouvre cette acception générale et les sous-disciplines qui peuvent se développer sous le chapeau de la mathématique appliquée, de même que vous avez fait allusion aux sciences humaines et sociales avec l'histoire de la santé. Si je suis familier avec les sections du CNU de médecine, je le suis moins avec les autres. J'ai moi-même besoin d'éclaircissements et j'aimerais bien une sorte de guide sur la composition du CNU, des sections, des sous-sections. Le chapeau ne suffit pas à clairement comprendre la nature des compétences des gens que nous allons recruter.

**M. COURAUD** : Sur les dates et les impératifs pour les recrutements, il est clair qu'il faut absolument une prise de décision aujourd'hui du Conseil d'administration pour l'année 2009. Sinon, vous serez en retard par rapport à la campagne et aux demandes qui doivent être déposées au ministère. Pour 2010 et 2011, vous avez le temps, mais le fait d'afficher un

certain nombre de propositions aujourd'hui permet de lancer le débat suffisamment à temps pour qu'il soit riche avant les dates qui sont impératives à l'automne.

Parmi les trois postes, il y a effectivement une opération un peu compliquée mais qui est probablement l'une des seules manières pour l'EHESP d'accueillir des PU-PH, je pense qu'il n'y a pas d'autre possibilité pour le moment. L'opération proposée est tout à fait jouable. Est-ce qu'elle pourra être utilisée un nombre de fois important à l'avenir, je l'ignore, mais en l'occurrence, sur la proposition qui est faite cette année, je crois que c'est une réelle possibilité.

**M. MATTEI :** Vous parlez bien du cas de Denis Zmirou ?

**M. COURAUD :** Oui, le seul poste PU-PH.

Pour les recrutements, je reprendrais un point qui a été évoqué sur le réseau doctoral *vs* école doctorale. Souvenez-vous de la demande, approuvée par le Conseil d'administration, d'accréditation d'une école doctorale à dérogation, puisque l'EHESP n'a pas encore d'équipe de recherche. Une école doctorale est, en effet, un ensemble d'équipes de recherche qui se mettent d'accord pour faire une formation doctorale au sein d'un établissement. On sait aujourd'hui, de manière très récente, que l'évaluation par l'AERES de ce projet a été extrêmement favorable sur le plan scientifique. C'est vraiment très important ; ce n'est pas une évaluation par rapport à l'organisation de la formation doctorale mais sur la qualité scientifique du projet.

A la suite de discussions et de réflexions, en particulier avec la CPU (conférence des présidents d'université) et un certain nombre de présidents d'université, le projet a évolué sur le plan de l'organisation. Ils ont en effet souhaité plutôt qu'une école doctorale que le projet devienne un réseau doctoral.

La différence dans la pratique va être extrêmement faible puisque dans un réseau doctoral, il y aura un double sceau pour les thèses, l'EHESP apparaissant comme l'un des deux établissements attribuant le diplôme. D'autre part, les recherches, dans le cadre des doctorats qui seraient réalisés au sein du réseau, seront faites dans les laboratoires des universités et non pas dans des laboratoires de l'EHESP. Cela a été l'argument principal avancé par les universités en défaveur d'une vraie école doctorale. Je crois très sincèrement que ce qui va jouer un rôle très important dans le rayonnement de ce réseau, c'est la qualité des formations doctorales qui vont être offertes aux étudiants inscrits dans le cadre du réseau, et donc de l'EHESP. Je crois que si les formations sont de grande qualité, du niveau de celles proposées dans le master de santé publique de l'EHESP, de nombreux doctorants seront attirés par ce label, il y aura une véritable vie autour de ce réseau doctoral.

Le jour, peut-être proche, où l'EHESP aura des laboratoires en son sein, il est clair que le réseau pourra évoluer vers une école doctorale complète, à dérogation probablement mais qui serait une vraie école doctorale. Si les choses vont très vite, on peut envisager de reposer la question à mi-parcours, puisque nous nous sommes laissés cette possibilité pour le COM. Très honnêtement, je pense que ce sera difficile mais en tout cas, pour le prochain quadriennal, la question pourra être reposée.

Puisqu'il ne s'agissait plus d'une école, cela retirait le problème de l'accréditation. Vous vous souvenez que cette demande avait été faite dans le cadre de la vague C, c'est-à-dire pour un démarrage en septembre 2009. Or, nous n'étions plus dans le cadre d'une accréditation d'école doctorale et cette évolution nous a permis de proposer de créer le réseau dès maintenant, dans le cadre de la vague B, avec un démarrage cette année. Septembre est déjà passé, mais je pense que l'on peut faire des recrutements de doctorants assez rapidement. Donc, dans ce cadre, la DGS propose deux allocations de recherche dès cette année et que soit ajouté dans le

COM, je ne sais pas encore sous quelle forme, quatre allocations de recherche par an, pour 2009, 2010 et 2011, puis un budget autour de 30 k€.

L'évolution de ce projet doctoral me semble favorable à l'EHESP car c'est en cohérence avec la mission de création d'un réseau de recherche et de formation en santé publique au plus haut niveau.

**M. MATTEI** : J'espère que M. Legros a eu la réponse à sa question si nous devons voter aujourd'hui ou non, sauf à reporter les trois postes à 2010.

**M. LEGROS** : Sur les trois postes de l'année dernière, il me semble que nous nous étions prononcés dans des périodes un peu différentes. En particulier parce que l'école n'existait pas à cette époque, et nous avons pris une position que nous avons d'ailleurs un peu regrettée. Vous vous souvenez du débat que nous avons eu sur le poste de droit privé, et si nous avions pu en discuter avant, nous aurions sans doute pris une autre position. La décision avait été prise autour de janvier...

**M. MATTEI** : Il y avait eu des modifications. Il est vrai que nous n'existions qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier, nous ne pouvions donc pas nous prononcer avant. Nous avons toute l'argumentation pour être un peu en retard. Deuxièmement, si ma mémoire est bonne, des réformes nécessitant des textes réglementaires avaient mis un peu de temps à être publiées.

**M. COURAUD** : L'an dernier, la demande de l'EHESP est arrivée hors délai mais nous avons pu plaider le fait que l'école n'avait été créée qu'au 1<sup>er</sup> janvier et qu'elle n'avait pas eu d'autre possibilité, argument qui avait été entendu. Les dates limites de dépôt étaient au mois de novembre, et cette dérogation était exceptionnelle. Il est évident que l'argument tombe cette année. Il en faudrait un autre pour demander une dérogation pour un tel report de la date limite.

**M. MATTEI** : C'est tout l'avantage de nous signifier auparavant les sujets qui vous préoccupent, cela nous permet d'y répondre en séance de façon satisfaisante. Il me semble que les tableaux vous indiquent tout de même les prévisions de recrutements, des affectations dans les structures de l'école et la correspondance avec les formations diplômantes. Vous avez donc une vue globale qui devrait pouvoir vous satisfaire, si ce n'est totalement, du moins en grande partie. Je voudrais savoir, même si c'est un peu à votre cœur défendant, si vous êtes maintenant convaincu par la nécessité qui s'impose à nous aujourd'hui. Je ne veux pas vous mettre dans l'embarras mais, une fois de plus, nous sommes dans la contrainte. L'an dernier, nous étions dans l'exception justifiée par la date de notre création, cette fois, nous sommes dans le droit commun.

**M. LEGROS** : Nous pourrions envisager que le vote se fasse juste après le repas, ce qui éviterait une suspension de séance et nous permettrait de réfléchir sur cette proposition qui est arrivée en séance.

**M. MATTEI** : Je n'y vois aucun inconvénient mais M. Couraud ne sera plus là pour répondre à vos questions.

**M. LEGROS** : Juste sur le vote.

**M. MATTEI** : Je n'y vois pas d'inconvénient.

**M. POMMERET** : J'ai deux remarques dont l'une est de forme sur la délibération n°35 évoquée comme étant du 7 juillet 2008, or il me semble que nous sommes le 9 octobre. Deuxièmement, étant donné que ces éléments ont été vus par le Conseil des formations, je trouverais intéressant d'avoir son visa pour cette délibération, que l'on y ajoute par exemple : "vu l'avis du Conseil des formations".

D'autre part, j'ai appris, lors de la dernière séance du Conseil des formations dont je suis membre, la tenue d'un Conseil d'administration restreint. J'aurais donc voulu savoir à quoi il correspondait et quelle en était la publicité auprès des membres du Conseil d'administration.

**M. MATTEI** : Je vais devoir infliger au Conseil une lecture un peu rébarbative pour répondre pleinement à votre question. Naturellement, je vous donnerai le texte qui sera distribué, vous aurez donc la réponse par écrit. Je résume votre question : pourquoi un Conseil d'administration restreint, sur quels critères, quelle nécessité et comment peut-on exclure l'ensemble du Conseil d'administration de décisions de cette nature ?

**M. POMMERET** : Et sur la façon dont on en fait la publicité. On peut bien comprendre la réunion en Conseil restreint mais il s'agit ensuite d'informer l'ensemble du Conseil.

**M. MATTEI** : A titre liminaire, je tiens à vous assurer de ma vigilance quant au strict respect du caractère démocratique dont on ne peut se priver dans une institution dont la responsabilité m'a été confiée, et en ma qualité de président du Conseil d'administration.

Le premier élément de réponse concerne le fondement du recours du Conseil d'administration siégeant en formation restreinte.

(Lecture.)

*Le Conseil d'administration siégeant en formation restreinte tire sa compétence de l'article L.952-6 du Code de l'éducation, lequel dispose en son alinéa 2 que : "L'examen des questions individuelles relatives aux recrutements, à l'affectation, à la carrière de ses personnels, relève, dans chacun des organes compétents, des seuls représentants des enseignants-chercheurs et personnels assimilés, d'un rang au moins égal à celui postulé par l'intéressé s'il s'agit de son recrutement, et d'un rang au moins égal à celui détenu par l'intéressé s'il s'agit de son affectation ou du déroulement de sa carrière."*

Vous ne manquerez pas de noter que l'article L.952-6 donne compétence au Conseil d'administration siégeant en formation restreinte, sur les seules questions individuelles. Cette rédaction autorise deux niveaux de lecture.

- Seules les délibérations visant *intuitu personae* sont de la compétence du Conseil d'administration siégeant en formation restreinte.

- Toutes les délibérations pouvant avoir un lien, même indirect, avec la carrière d'un enseignant-chercheur doivent être présentées au Conseil d'administration siégeant en formation restreinte.

Le décret du 10 avril 2008 apporte un éclairage quant à l'interprétation à retenir. L'article 2.IV alinéas 4 à 6 du dit décret dispose que :

*Le comité de sélection est créé par délibération du conseil d'administration siégeant en formation restreinte aux représentants élus des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des personnels assimilés. Cette délibération précise le nombre de membres du comité, compris entre huit et seize, et, conformément aux dispositions de l'article L. 952-6-1 du Code de l'Education, le nombre de ceux choisis hors de l'établissement et le nombre de ceux choisis parmi les membres de la discipline en cause.*

*Les membres du comité de sélection sont proposés par le président ou le directeur de l'établissement au conseil d'administration siégeant en formation restreinte aux représentants élus des enseignants-chercheurs et personnels assimilés, après avis du conseil scientifique ou de l'organe en tenant lieu. A défaut de réponse de cette instance dans le délai de quinze jours après réception de la liste de propositions qui lui est présentée, son avis est réputé favorable.*

*Le conseil d'administration en formation restreinte statue par un vote sur la liste des noms qui lui sont proposés par le président ou le directeur. Ce vote est émis par les seuls professeurs et personnels assimilés pour les membres du comité relevant de ce grade."*

En conséquence, le pouvoir réglementaire fait prévaloir l'interprétation selon laquelle toutes les délibérations pouvant avoir un lien, même indirect avec la carrière d'un enseignant-chercheur, doivent être présentées au Conseil d'administration siégeant en formation restreinte.

Le deuxième élément de réponse porte sur la composition du Conseil d'administration siégeant en formation restreinte.

La formation restreinte nécessite de circonscrire le quorum aux seuls titulaires d'un grade d'enseignant-chercheur ou d'un grade assimilé. La notion de corps assimilé est l'acception stricte, elle ne saurait être étendue aux enseignants de l'EHESP, à défaut d'existence d'un texte statutaire prévoyant de manière expresse l'assimilation, via un visa, du décret n°84.431 du 6 juin 84. A ce jour, outre moi-même, seul M. Martin a la qualité d'enseignant-chercheur permettant de siéger en formation restreinte.

Le troisième élément de réponse, peut-être le plus important pour vous, concerne l'information du Conseil d'administration siégeant en formation plénière.

Ainsi que je l'avais exprimé au cours du Conseil d'administration du 24 avril dernier, je souhaite que le Conseil soit totalement associé à toutes les décisions structurantes, au nombre desquelles les délibérations relatives aux personnels chargés de l'enseignement comptent indéniablement.

Je regrette vivement que la jurisprudence administrative ne permette pas de réunir le Conseil en formation restreinte en présence de l'assemblée plénière. Mais le Conseil d'Etat a en effet précisé que : *"La garantie d'indépendance des professeurs d'enseignement supérieur constitue un principe fondamental reconnu par les lois de la République. Cette indépendance impose, notamment, que dans le cadre du déroulement de leur carrière et pour l'obtention de l'éméritat, l'appréciation portée sur les titres et mérites de ces enseignants ne puisse émaner que d'organes où les intéressés disposent d'une représentation particulière impliquant qu'ils ne puissent être jugés que par leurs pairs."*

En conséquence, le respect du principe d'indépendance des professeurs, dont je rappelle qu'il est valeur constitutionnelle, au sens de la jurisprudence du Conseil constitutionnel, impose que le Conseil d'administration siège en formation restreinte.

Il convient de noter que le Conseil d'Etat apporte une précision complémentaire : *"Même si seuls les membres ayant rang de professeurs ont pris part au vote, la présence d'autres personnes n'ayant pas le rang de professeur des universités et donc, n'ayant pas un rang au moins égal à celui de M. X, a été de nature à méconnaître le principe d'indépendance, rappelé ci-dessus, et à entacher d'illégalité la délibération du Conseil d'administration, statuant sur la demande d'éméritat de M. X. Le requérant est ensuite fondé à en demander l'annulation."*

Je vous propose donc, que le Conseil d'administration plénier soit systématiquement destinataire d'une communication sur les délibérations votées par la formation restreinte. Et vous comprendrez néanmoins, qu'en aucun cas une motion ne pourrait être présentée au vote consécutivement à ces communications.

Conformément à la demande exprimée par vous-mêmes, j'évoquerai cette question au cours du Conseil du 9 octobre *-ce que je fais donc aujourd'hui-* et il sera fait pour mention au procès-verbal lecture du présent courrier *-que je vais de vous communiquer.*

Pardon pour cette lecture un peu longue. Ayant maintenant terminé mes quatre années de conseiller d'Etat en service extraordinaire, j'ai un peu plus de liberté de parole et je reconnais que, quelquefois, les textes ne sont pas toujours évidents en première lecture. Avez-vous d'autres questions ?

**M. MORIN :** J'aimerais revenir sur les masters et le lien avec la formation initiale. On voit apparaître -c'est une bonne chose- de nombreux masters et des recrutements, et j'aurais aimé savoir quel était l'impact par rapport à la charge d'enseignement des enseignants par rapport à la formation initiale. La réponse sera peut-être donnée au prochain Conseil d'administration car je comprends que ce soit un peu compliqué.

La question est d'autant plus importante qu'une réforme de nos services déconcentrés s'annonce et va nécessiter une formation continue importante d'adaptation à l'emploi du personnel. Entre les directions régionales de cohésion sociale, les directions départementales de cohésion sociale et de protection de population, les ARS et les modifications des hôpitaux, je pense qu'il y aura une forte demande d'adaptation à l'emploi et de formation continue. A un moment donné, il faudrait vraiment avoir un débat sur la formation initiale dont, à notre sens en tant que représentants d'élèves fonctionnaires, on parle relativement peu contrairement aux masters et formations universitaires. Il serait bien qu'un jour nous fassions un point réel sur toutes ces formations.

**M. MATTEI :** Merci de cette question. Le directeur a peut-être des éléments à vous donner immédiatement. Comme vous avez eu la gentillesse d'accepter que la réponse soit un peu différée, elle sera de toute façon complétée.

**M. FLAHAULT :** Cette question fera l'objet des prochains travaux du Conseil des formations. Je précise aussi que les coûts attendus que j'ai indiqués dans les derniers tableaux m'ont été communiqués par Régis Voyez, le contrôleur de gestion, et intègrent l'ensemble de la masse salariale de professeurs éventuellement dédiés à cette tâche. Nous avons des enseignants permanents à l'Ecole mais aussi quelque 1 600 conférenciers qui viennent en plus des 60 enseignants-chercheurs, ce qui correspond à la gestion de la masse salariale indiquée ici. Il est clair que nous ne souhaitons pas impacter les formations professionnelles classiques de l'école par le développement de masters, mais je pense que votre question va plus loin.

**M. MORIN :** C'était au-delà de l'aspect financier.

**M. FLAHAULT :** Nous avons bien entendu à coeur -l'Ecole prépare d'ailleurs ce dossier depuis maintenant deux ans- de mettre en regard de toutes les formations professionnalisantes dispensées, c'est-à-dire regroupant les douze métiers auxquels nous formons, un format de type crédits universitaires. Il s'agit de proposer à nos élèves de compléter des formations diplômantes et d'être reconnus dans les formations qu'ils auront, c'est-à-dire avoir des équivalences. Ainsi, ceux qui iront au master Pilotage des politiques publiques, par exemple, auront non seulement une formation qui validera leur formation professionnelle diplômante mais, en plus, auront des crédits pour des formations diplômantes de type master. Le développement des mastères spécialisés, si nous y avons accès va concourir aussi à cela. Il n'est pas question dans une école aussi professionnalisante que la nôtre de développer des formations qui ne seraient pas en lien avec les professions.

Nous avons très peu de formations en recherche, le MPH dont nous avons parlé tout à l'heure, même s'il est en langue anglaise et très ouvert à l'international, est un diplôme totalement professionnalisant. A tel point que pas un seul stage ne sera piloté par des chercheurs ou des

universitaires, ils seront tous effectués dans des endroits de pratiques professionnelles de santé publique.

D'ailleurs, M. Couraud nous avait rappelé que l'université n'a jamais été opposée aux formations professionnalisantes, au contraire. Nous avons donc à coeur d'aller chercher des formations qui seront très en lien avec les formations professionnalisantes existantes.

**M. MATTEI** : Monsieur Morin, c'est une réponse préliminaire et je souhaite qu'elle soit complétée pour que nous puissions la retrouver dans les dossiers du Conseil d'administration prochain.

**M. J-M BERTRAND** : Ma préoccupation rejoint celle de M. Morin. Je souhaite que, dans les éléments complémentaires que nous donnera le directeur, que l'on raisonne bien en termes de stratégie de formations. C'est-à-dire que, concrètement, le Conseil puisse faire le pont entre le dispositif d'enseignement et de recherche que nous mettons en place et les besoins en formations qu'il vous est demandé de satisfaire. Notamment dans le contexte qu'a judicieusement rappelé M. Morin, c'est-à-dire une évolution forte du système de santé, en particulier des administrations, au sens large, de pilotage des systèmes de santé.

**M. ROSENBLATT** : Mes questions vont dans le prolongement de celles qui viennent d'être soulevées. Je les aborde un peu différemment en repartant de la question des postes d'enseignants qui nous préoccupait tout à l'heure. Depuis les dernières séances, nous avons voté un certain nombre de demandes d'habilitations ou de cohabilitations, et nous nous sommes réjouis de voir une montée en charge progressive.

Un premier élément pourrait nous faire comprendre les besoins en ressources enseignantes : est-ce systématiquement favorable, y en a-t-il en suspens et, le cas échéant, certaines pourraient-elles ne pas être accordées, modifiant ainsi les besoins ou équilibres de temps enseignant ?

Parallèlement, le projet d'établissement portait un certain nombre d'axes de développement d'enseignements universitaires. Le cas échéant, comme vous l'avez dit à propos des personnalités, des opportunités peuvent se présenter dans différents domaines et il faut pouvoir les saisir. Un certain nombre de dossiers ont donc déjà été présentés soit au Conseil d'administration, soit au Conseil des formations. Aussi, à quoi devons-nous nous attendre dans la période à venir en termes de nouveaux projets pour apprécier quel va être le panel sinon définitif, du moins dans les deux ou trois ans à venir ? Cela nous permettra de définir de manière bien précise les orientations et les objectifs et d'apprécier de manière plus fine l'emploi des ressources.

Nous avons bien compris les développements d'enseignements universitaires nouveaux et les souhaits de développement de formations continues, et qu'il y correspond des ressources supplémentaires qui ont été autorisées par les ministères de tutelle. Et ce, au travers de lancements de masters et d'enseignements déjà faits, piochés, au moins à titre prévisionnel, dans la cassette de ressources enseignantes supplémentaires. On peut le valoriser de deux manières en traduction financière, c'est ce qui a été fait pour un temps tout à l'heure, ou bien en disponibilité de temps enseignant pour assurer des enseignements supplémentaires.

Donc, quelle est la part des ressources nouvelles qui se trouvent à peu près affectées par les nouveaux enseignements déjà lancés, quelle est la part qui reste, et quelle est l'articulation et la bonne adéquation entre les deux ?

C'est finalement de cette manière que l'on peut comprendre peut-être de manière plus fine, notamment nous qui sommes plus éloignés que le personnel enseignant de l'école, la

pertinence ou l'opportunité de privilégier un type de recrutements ou un autre, sachant que nous faisons confiance à ceux dont c'est l'activité principale.

Bref, pour conclure, nous avons besoin, et je suppose que c'est dans vos projets, d'une traçabilité en comptabilité analytique mais pas uniquement sous l'angle financier, de ce qui est affecté ou le sera dans les différents départements pédagogiques et dans les différents corpus d'enseignement.

**M. MATTEI** : Nous allons faire une réponse globale ou en tout cas l'esquisser.

**M. CHASSANIOL** : Ma demande se rapproche de celles de M. Pommeret et M. Bertrand. Il paraissait logique que l'on réfléchisse d'abord aux enseignements menant à des masters ou au MBA, nous nous en sommes félicités et c'était très important. Mais je crois qu'il devient urgent de bien comprendre le lien entre les formations professionnelles et les formations d'enseignement supérieur et d'avoir une réflexion sur la tournure que devront prendre les nouvelles formations professionnelles.

J'étais à l'école voici deux jours et il est évident qu'il existe des attentes de la part des élèves fonctionnaires. On voit bien que des bouleversements importants se préparent dans le paysage sanitaire français et que c'est bien ici le lieu où devra être débattu, après discussion au sein de l'école et du Conseil des formations, des nouveaux angles de cette formation professionnelle, et de bien comprendre les liens avec l'enseignement supérieur. Sinon, nous risquons d'arriver vers une dichotomie, ce qui n'était pas souhaité au départ, puisque nous voulions vraiment tous une école unique. La réponse de M. Flahault nous rassure sur un lien entre les deux, mais ce lien impose le débat sur les orientations et des formations professionnelles me semble-t-il.

**M. GIBELIN** : Je vais dans le même sens, en ajoutant une dimension par rapport à ce qui a été évoqué sur les évolutions réglementaires. Bien évidemment, elles vont nous impacter.

En ce qui nous concerne, je voulais attirer l'attention sur le fait que nous tenons à ce que, dans la partie classique de l'école, nous ayons toute une réflexion autour de certaines conséquences. Evidemment, nous avons tous en tête ce qui est en perspective avec le projet de loi, mais nous pensons que des conséquences sont aussi à tirer de l'accord signé en juin dernier, notamment sur la question du dialogue social dans la fonction publique. Il nous semble qu'une école comme la nôtre doit être un lieu de réflexion mais aussi de concrétisation des questions d'enseignement et de management, en conséquence de cet accord tout de même très important. Si cela ne se concrétise pas à l'Ecole des hautes études, nous risquons justement une dichotomie entre un discours affiché et une concrétisation.

**M. FERCHAUD** : Tout d'abord, pour revenir sur l'intervention de M. Couraud au sujet de l'habilitation de l'école vers un réseau d'écoles doctorales, nous avons effectivement signalé au Conseil du 25 février les difficultés que risquait de poser l'absence d'équipes de recherche interne. Malheureusement, il semble que nous ayons eu raison de le signaler à l'époque. J'aimerais savoir quelles seront les conséquences directes pour l'Ecole de ne pas avoir cette habilitation d'école doctorale et d'aller vers un réseau.

Deuxièmement, pour revenir sur votre longue et pertinente lecture sur la question de l'indépendance des universités, cela n'a strictement rien à voir avec l'autonomie des universités. C'est un principe qui va largement au-delà du principe constitutionnel puisqu'il remonte à bien plus de 50 ans. Effectivement, Force Ouvrière, comme d'autres organisations syndicales, s'est prononcée contre l'abrogation du système. J'ai en tête les commissions de spécialistes et l'institution de comités de sélection, nous ne sommes effectivement pas demandeurs que le Conseil se prononce. Les choses vont de soi, mais cela va encore mieux en le disant.

La question de l'évolution des formations initiales est effectivement très prégnante dans les services, que ce soit à l'Etat ou dans la fonction publique hospitalière. Je pense qu'il faut rappeler qu'il appartient aux ministères concernés de déterminer la formation initiale nécessaire pour ses fonctionnaires qui relèvent d'ailleurs d'arrêtés de leur part. A ce sujet, le ministère doit mener avec l'école -si cela n'avait pas été le cas, FO aurait réclamé la présence de l'EHESP- une réflexion sur l'évolution des formations initiales, comme cela s'est passé pour deux corps très récemment.

Nous devons, bien sûr, avoir un débat à l'école sur ce point, ne serait-ce que pour examiner les conséquences pour cette dernière lors de la mise en oeuvre de ces formations. Mais il ne faut pas oublier que la formation initiale et la formation continue relèvent du statut des fonctionnaires et donc des ministères concernés.

**M. COURAUD** : Effectivement, avec un réseau doctoral, les doctorants ne seront pas inscrits uniquement à l'EHESP, contrairement à une école doctorale qui aurait offert cette possibilité. Mais en fait, l'EHESP n'ayant pas d'équipes, le doctorant aurait été obligatoirement rattaché à une équipe extérieure appartenant à un autre établissement. Et il paraît difficile d'imaginer que l'établissement aurait accepté de ne pas inscrire le doctorant. Dans la réalité, la différence va être très faible, sinon inexistante.

Le choix d'une école doctorale avait été initialement qu'il aurait peut-être mieux préparé la montée en puissance du potentiel de recherche de l'EHESP, mais je pense que l'on peut se donner un peu de temps dans cette perspective. D'autre part -et c'est peut-être plus tactique- je pense que l'une des meilleures manières d'obtenir un réseau était probablement de demander une école ; si on avait demandé d'emblée un réseau, je pense que cela aurait été plus difficile de l'obtenir.

**M. GINI** : Je vais dans le sens de M. Ferchaud concernant la place des formations initiales dans le cadre des réformes en cours qui vont impacter très fortement les services déconcentrés d'Etat. Il appartient avant tout au ministère d'afficher très clairement sa stratégie et sa réflexion sur l'évolution des métiers et non pas à l'école de le faire. Elle fera ce qu'indiqueront les arrêtés qui seront pris dans le cadre des formations, mais je crois que c'est avant tout au ministère d'engager la réflexion. Ce que nous ne voyons pas encore pour l'instant.

Donc, par rapport à ce dont nous parlons beaucoup depuis ce matin sur l'école, l'université ou bien ce que nous avons pu voir et lire également à l'école avec une référence au CAC 40, nous pensons qu'une place doit être affirmée et affichée pour les formations initiales et, pour l'école, les formations professionnelles.

**M. MATTEI** : Je constate que c'est un sujet de préoccupation partagée par un grand nombre. Certains n'interviennent pas car, probablement, ceux qui se sont exprimés ont traduit leurs propres pensées. Je voudrais demander au directeur de bien vouloir saisir le Conseil des formations d'une réflexion sur le sujet afin d'être éclairés pour notre prochaine séance et qu'auparavant, cette réflexion soit soumise aux représentants de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de façon à ce que tout soit cohérent. Cela concerne donc le mode d'avancée collective sur une réflexion globale.

Je souhaite vous parler d'un deuxième aspect car c'est ma préoccupation profonde. Je ne souhaite pas que l'on puisse, à aucun moment, considérer qu'il y ait un enseignement noble et du tiers état dans cette école ; que des diplômés soient considérés comme ayant un certain brillant et d'autres des diplômés des besogneux. Je souhaite une considération équitable entre ceux qui sont dans la démarche professionnelle et ceux qui sont dans la démarche universitaire. C'est tellement vrai que j'ai interrogé François Couraud, en l'occurrence étant donné son rôle au ministère de l'Enseignement supérieur sur les doctorats professionnels.

Nous sommes paraît-il bloqué actuellement par un certain nombre de difficultés mais le but est bien d'avoir des parcours de même valeur, de même signification, et permettant d'atteindre des niveaux équivalents dans tout le cursus professionnel et la formation initiale.

J'ajoute deux choses, premièrement, il existe des passerelles et si l'on veut qu'elles fonctionnent, il faut que ce soit entre des niveaux de considération équivalents. Il faut donc construire ce système d'équivalences pour aller d'une filière à l'autre. Deuxièmement, et cela nous mettra probablement tous d'accord, dès lors que notre école sera reconnue comme une Grande école, les diplômes délivrés par l'EHESP ou au sein de l'EHESP vont s'équivaloir. Aujourd'hui, on ne demande pas dans une Grande école d'ingénieurs d'avoir une équivalence avec un diplôme universitaire. Je crois même, pour pousser le bouchon un peu plus loin, que ceux qui obtiendront un diplôme universitaire au sein de l'EHESP n'auront qu'une exigence : signifier que leur thèse de doctorat a été obtenue à l'École des hautes études en santé publique. C'est donc notre bien commun.

Il y a deux choses : une précision méthodologique de système d'équivalences, de considération de passerelles etc., et puis cette volonté d'unifier nos formations autour d'un label unique de Grande école qu'inspire à être l'EHESP.

Ces réponses vous conviennent-elles ? (*Acquiescement de l'auditoire.*)

Je vais revenir sur la question de M. Rosenblatt, ce qui me permet d'introduire la délibération n°8.

En définitive, y a-t-il une correspondance et une adéquation entre les recrutements et les enseignements dans la mesure où nous nous verrions refuser une habilitation ? Donc, nous prendrions un grand risque à recruter quelqu'un pour un enseignement qui ne serait pas habilité. C'est à peu près ce que vous avez dit parmi les nombreuses autres hypothèses.

**M. ROSENBLATT** : Et quelle part est encore à venir ? C'est le deuxième aspect principal.

**M. MATTEI** : Nous sommes très exactement dans la situation de la délibération n°8.

## **8. DELIBERATION RELATIVE A LA COHABILITATION DE MASTER DE PRATIQUES AVANCEES INFIRMIERES (UNIVERSITE DE LA MEDITERRANEE)**

**M. MATTEI** : Le directeur va nous présenter ce rapport et je demanderai ses commentaires à M. Couraud. Il est clair -et je vais d'ailleurs demander que l'on modifie le libellé de la délibération qui vous est soumise- que nous allons délibérer en validant, je l'espère, le principe de demander une co-habilitation au master de pratiques avancées infirmières mais que cette demande est bien sous réserve que notre partenaire obtienne l'habilitation. Nous sommes dans des démarches conditionnelles mais il faut bien faire un premier pas.

**M. FLAHAULT** : Le master professionnel en sciences cliniques infirmières est une initiative de l'université de la Méditerranée qui l'avait proposé une première fois, sans l'EHESP puisqu'elle n'existait pas encore. Pour résumer : le ministère de l'Enseignement supérieur souhaitait l'avis du ministère de la Santé pour un master qui, évidemment, concernait ses personnels mais aucun accord n'arrivait à se trouver pour avancer sur ce dossier sensible -comme vous le savez. On peut dire que l'irruption de l'EHESP dans le paysage, notamment par ses liens avec le ministère de la Santé et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, permet de débloquer la situation. C'est un peu un nouveau regard que nous essayons d'apporter, bien entendu dans la vision que le président et votre Conseil souhaitent donner à l'école en portant l'enseignement supérieur dans le corps infirmier grâce à l'École des hautes études en santé publique.

Suite à des réunions en présence de nos tutelles respectives, nous avons conclu qu'un master cohabilité avec l'EHESP permettrait au ministère de la Santé de mieux contrôler les entrées dans ces masters -on sait que les universités peuvent avoir de très grosses promotions- que des cohabilitations avec des établissements ne seraient pas du tout sous sa tutelle et qui pourraient ne pas correspondre à ses besoins vis-à-vis de son corps infirmier. Il apparaît que l'EHESP peut jouer le rôle, à la fois, de formation d'excellence dans le domaine de la santé publique et de régulation des flux entrants.

Nous sommes en train de travailler sur une maquette dont nous vous avons donné un premier jet, peut-être manque-t-il le mot "projet de" car ce document n'est pas totalement validé par les partenaires en question. En raison du calendrier, si nous souhaitons déposer une demande de cohabilitation de ce master porté par l'université de la Méditerranée, avec l'université Paul Cézanne et l'université de Provence, même si nous avons jusqu'au 21 novembre prochain pour l'affiner –ce qui sera certainement fait à la marge-, il serait bien que vous vous penchiez sur le principe de cette cohabilitation demandée par l'université de la Méditerranée.

Le principe que nous avons proposé tourne autour d'un master 1 coordonné par l'EHESP avec une présence d'enseignants de Marseille, et d'un master 2 piloté par l'Université de la Méditerranée avec une implication de l'EHESP. Je précise qu'un principe fondamental de la cohabilitation, c'est que nous n'apposerons pas simplement notre logo -comme l'a dit M. Pommeret dans un autre Conseil- mais que nous aurons une véritable implication. Cela n'a posé aucun problème à l'Université de la Méditerranée d'accepter l'idée d'une participation du département des sciences infirmières de l'EHESP. Monique Rothan-Tondeur a rencontré à Marseille avec moi cet été les équipes pédagogiques de ce master.

Trois spécialités sont proposées et correspondent à des pratiques avancées en cancérologie, en gérontologie et de coordination de parcours complexes de soins. Il faut savoir que c'est fortement innovant, le souhait étant d'aller vers une sorte d'expérimentation, de changement dans ces métiers. L'ambition de ce master est d'orienter vers un nouveau métier ; une personne ayant un tel master n'exercera plus tout à fait comme avant (puisqu'elle exercera une pratique « avancée »), comme cela se fait dans beaucoup d'autres pays voisins.

Voilà pour les différents points que je voulais souligner. Je pense que vous verrez beaucoup la patte de l'EHESP dans la formulation du document qui vous est présenté et qui a fait l'objet de beaucoup de discussions avec l'Université de la Méditerranée. Nous sommes proches de l'accord sur beaucoup de points qui y figurent, y compris sur le contenu de l'enseignement. Toutefois, nous ne savons pas encore la part de la formation qui sera dispensée à Marseille, Paris ou Rennes, cela relève davantage de modalités pratiques que de problèmes de territoires, certaines personnes ne souhaitant pas toujours faire des déplacements coûteux et répétés toutes les semaines. Nous n'avons pas encore complètement statué sur ces points.

**M. MATTEI :** Je vais apporter quelques compléments avant que la discussion ne se poursuive et que je questionne M. Couraud et M. Bertrand, car il faut toujours situer certains cheminements. Ce n'est pas parce que nous avons recruté un historien de la santé, mais il est vrai que l'histoire explique un certain nombre de choses.

Des réflexions ont commencé voici quelques années au ministère de la Santé face à la pénurie de médecins, à la démographie déclinante, aux délégations de compétences éventuelles de médecins vers les infirmières qui pourraient assumer des tâches non pas secondaires mais sous leur propre responsabilité, voire prescrire sur des listes qui sont arrêtées, bref prendre une part plus importante. Yvon Berland que vous connaissez bien, directeur président de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé, a remis des rapports sur le sujet.

C'est un principe sur lequel personne ne peut véritablement s'opposer, je crois, même le corps médical qui a livré quelques combats d'arrière-garde. Car on ne peut pas se lamenter de ne pas être assez nombreux pour faire le travail et, en même temps, refuser que l'on vous apporte de l'aide pour vous décharger. Et donc les choses sont en route.

Naturellement, pour mettre les choses en route, il faut spécialiser les infirmières et les amener à un niveau de qualification supérieur pour être infirmières cliniciennes, infirmières chargées de surveillance des diabétiques, de santé publique etc. Tout le monde est à peu près d'accord sur ce point, d'ailleurs ce n'est pas une invention puisque le Canada a depuis longtemps des infirmières qui peuvent accéder à des responsabilités supérieures à leur diplôme initial.

Il faut bien dire –et c'est pourquoi je me tourne vers M. Bertrand-, que le ministère de la Santé, y compris lorsque j'y étais, a toujours freiné des quatre fers pour une raison très simple : une infirmière qui accède à un niveau de qualification supérieur demande une rémunération supérieure et ce n'est pas sans avoir des incidences financières éventuellement importantes. Yvon Berland ayant complètement mis au point ce système a demandé une première année son master des pratiques avancées infirmières qui a été refusé. Je crois savoir que la cause du refus vient essentiellement du ministère de la Santé qui avait peur que les promotions universitaires incontrôlables soient trop importantes. Et il me semble qu'il avait réitéré sa demande une deuxième année et essuyé un nouveau refus, probablement pour la même raison.

C'est à ce stade que l'EHESP entre en jeu, et ma présence a peut-être facilité un peu les choses. Puisque nous sommes une école, il m'est venu à l'idée que nous sommes tout à fait habilités à contrôler le nombre d'inscriptions d'étudiants que nous acceptons dans tel ou tel type de formation. De surcroît, nous obéissons à des axes que nous nous sommes fixés dès le début : permettre aux infirmières de devenir des agents de la santé publique au même titre que d'autres. Je répète que je ne souhaite pas que la santé publique soit considérée comme la chasse gardée des seuls médecins, beaucoup d'autres professions interviennent et il n'y a aucune raison que les infirmières n'y accèdent pas elles aussi.

Donc, avec cette idée que l'obstacle était le *numerus clausus* et que nous pouvions y répondre, je me suis tourné vers Yvon Berland en lui disant que nous voulions également mettre en place un master de pratiques avancées infirmières et que si nous nous associons, non seulement nous enrichirions nos enseignements réciproques, nous conforterions notre visibilité mais, par le biais d'inscriptions contrôlées, l'EHESP offrirait la garantie au ministère de la Santé qu'il n'aura pas de promotions ayant des coûts trop importants à terme.

Ensuite, il faudra, Monsieur Couraud, trouver des accommodements pour que l'Université de la Méditerranée ne se sente pas dépossédée d'un dossier qu'elle a déjà porté. J'ai eu Yvon Berland hier soir, après vous avoir parlé, il est tout à fait d'accord et l'éventualité de la double inscription lui convient bien. Je ne sais pas si, depuis hier soir, vous avez affiné le système. La discussion est maintenant ouverte.

**M. COURAUD :** En fait, l'Université de la Méditerranée a déposé un projet de master une seule fois. Ils avaient en effet hésité à le faire une année plus tôt mais l'ont officiellement déposé que l'année dernière. Leur projet a été refusé pour deux raisons. C'est d'abord en raison d'une évaluation négative de l'AERES qui a considéré que le contenu du master ne correspondait pas à ce que l'on devait attendre d'un niveau de master, que c'était plus une spécialisation professionnelle et que l'augmentation de la formation générale proposée n'était pas suffisante. La deuxième cause de refus n'a même pas eu à être utilisée puisque l'avis était négatif au niveau scientifique. Cependant, la DHOS était très défavorable à cette habilitation avec, comme il a été dit, l'inquiétude d'une non-maîtrise des flux. On pouvait imaginer que

des projets naissent dans un nombre important d'universités et que l'on se trouve face à une augmentation de diplômés très difficile à gérer ensuite.

La DGES a évidemment pour mission de donner ou non les habilitations. Cependant, pour tous les diplômes qui concernent les activités de soins pour les métiers réglementés, qu'elles soient nouvelles ou connaissent de fortes modifications, le ministère de la Santé est consulté et s'il s'y oppose, l'habilitation n'est pas donnée. C'est ce qui explique les consultations.

En revanche, il peut y avoir des projets de masters, des propositions de formations –en dehors de ce cadre précis mais cela fait partie de toutes les discussions que nous avons avec la DHOS et le ministère de la Santé- touchant des professionnels de la santé mais qui ne modifient pas le mode d'exercice. Dans ce cas, la DGES peut habilitier directement ce type de formations.

Pour sortir de ce blocage, l'EHESP semble pouvoir apporter des solutions à deux niveaux. Il est clair que le projet -qui n'est pas encore complet dans sa présentation- semble mieux répondre à la première question. Il est proposé que la première année soit plutôt sous le contrôle de l'EHESP, avec une formation large qui correspond à la demande de l'AERES l'an dernier. Il faudra évidemment que le projet lui soit soumis de nouveau. Je ne peux évidemment pas anticiper sur sa réponse mais j'ai l'impression que cela va dans le bon sens. Deuxièmement, dès lors que l'EHESP est cohabilitée, il est clair que le ministère de la Santé peut avoir l'information et la possibilité d'agir sur ces habilitations et ces flux et donc, on peut réguler en amont le nombre de diplômés en adaptant aux besoins au niveau national. Il me semble que nous sommes dans une situation beaucoup plus favorable.

Pour ce qui concerne les relations entre les deux établissements, le principe de la cohabilitation est qu'un master est coproduit par deux établissements, l'un ne primant pas sur l'autre, c'est une co-responsabilité. Simplement, pour des raisons pratiques, un seul établissement dépose le dossier pour qu'il ne soit pas déposé en double, ce qui est une économie de temps pour chacun. Il est porteur du dossier mais pas du projet.

Sur cette base, des accords devraient être possibles. Si le M1 est vraiment fortement à coloration EHESP et le M2 à celle de l'Université de la Méditerranée, on pourrait envisager l'inscription de M1 à l'EHESP et l'inscription de M2 à l'université de la Méditerranée. Il faudra voir si Yvon Berland est d'accord avec cette proposition, ils réinscriraient les étudiants la deuxième année, pour la remise des diplômes, et l'inscription en première année permettrait la régulation des flux à l'EHESP. C'est une solution à tester évidemment.

**M. MATTEI** : Merci, j'insiste simplement sur le fait que c'est l'une des réponses aux problèmes de la démographie et des professions de santé.

**M. J-M BERTRAND** : C'est l'une des réponses et elle va dans le sens des mesures prises qui se traduisent –et je ne pense pas qu'il y ait d'implication législative- dans le projet de loi "Hôpital patients santé et territoires" qui passe en Conseil des ministres la semaine prochaine et que je vais défendre tout à l'heure devant le Conseil d'administration de la CNAM.

Ce type de mesure s'inscrit clairement dans la délégation de compétences et le rôle imparti à des infirmières spécialisées. Je pense que nous avons là un bon dossier que le ministère de la Santé va regarder globalement. Les préoccupations de la DHOS étaient sans doute financières et portaient aussi sur la pénurie d'infirmières et la volonté de ne pas déséquilibrer l'ensemble du dispositif. Mais c'est le sens de l'histoire et de la politique conduite actuellement, je pense que du côté du ministère de la Santé, les choses vont évoluer positivement.

**M. MATTEI** : Merci de cet encouragement.

**M. GIBELIN** : Merci d'avoir retracé l'historique. Pour ce qui nous concerne, je précise que notre soutien à ce type de proposition n'est pas motivé par un problème de démographie

médicale et de coût qui n'est absolument pas le fruit du hasard. Du coup, on se tourne vers la profession infirmière en disant que l'on pourrait peut-être faire quelque chose. Nous pensons que le besoin de reconnaissance de la filière infirmière lui est intrinsèque et nécessaire. Je le dis d'autant plus que j'avais cru comprendre que vous y étiez attaché. Ce sur quoi je veux insister, c'est qu'il n'est pas question que ce master apparaisse comme une opportunité par défaut de présence d'un corps médical. Sinon, on trouverait de nouveau ce que vous dénonciez tout à l'heure : le fait que c'était d'abord et avant tout dévolu aux médecins et que parce qu'ils ne sont pas assez, on le propose à d'autres. Je souhaite que cet aspect soit précisé.

Ensuite je voudrais revenir sur deux aspects de l'actualité. Monsieur Bertrand a fait allusion au projet de loi mais il y a également la publication du rapport "LMD paramédical". A ce propos, il va bien falloir trouver une articulation, on ne peut pas faire comme si cela n'existait pas. Nous sommes donc vraiment demandeurs que des éléments nous soient donnés sur cette articulation. Si nous n'en sommes qu'au stade du rapport, des dissonances peuvent apparaître dans le temps et il faudra que les choses soient posées, que l'on soit sur des perspectives réelles de valorisation et de reconnaissance universitaire et d'études et non pas sur des formations dissociées, avec l'impossibilité d'avoir ces passerelles.

Toute dernière chose, j'insiste puisque le ministère de la Recherche l'a redit et que ce sont les préoccupations annoncées de la DHOS. Pour ce qui nous concerne, nous pensons qu'il est important que ce projet soit porté par l'école dans la conception que nous avons d'elle, c'est-à-dire une école pour l'ensemble de ces professions. En aucune manière nous ne cautionnons le fait que l'école permettrait de réguler et de mettre un *numerus clausus* par rapport à ce master. Nous soutenons le projet car nous pensons que l'école a vraiment vocation à le porter, nous ne souhaitons pas que l'utilisation première soit de réguler et limiter le nombre de masters.

**M. MATTEI** : Vous avez été parfaitement entendu.

**M. POMMERET** : J'approuve les propos de M. Gibelin. Effectivement, nous souhaitons une reconnaissance véritable de ces professions. Pour autant, puisque M. Flahault y a fait allusion, au moment du Conseil des formations j'avais lancé que nous ne souhaitons pas que l'école soit simplement un logo et des locaux ni un faire-valoir du projet. Celui-ci a déjà été présenté par deux fois, ce qui me gêne c'est que nous aurions dû profiter de l'EHESP pour mieux l'articuler. Or, nous sommes toujours en gestation. Si, sur le fond, j'approuve entièrement le projet, je m'abstiendrai au moment du vote car il ne prend pas assez en compte l'école pour ces formations.

**M. MATTEI** : La motivation première de ce master provient d'une constatation extrêmement simple : dans toutes les filières universitaires et professionnelles -au sens où c'est habituellement utilisé- on a une gradation des diplômes, bac+3, +5, +8, +12, etc. Les infirmières font trois ans après le bac et n'ont pas, à quelques exceptions près pour les anesthésistes-réanimatrices, puéricultrices et quelques-unes qui vont vers des écoles de cadres, de véritables cursus. Autrement dit, entre le bac+3 de l'infirmière et le bac+10 du médecin, il y a une lacune totale. Le but est de combler cet écart entre bac+3 et bac+10, et de hisser quelqu'un à un niveau intermédiaire. Néanmoins, la "real politik" ne nous interdit pas de profiter de situations conjoncturelles. Et nous prenons argument de la démographie médicale et de l'introduction de l'EHESP pour pousser ce dossier. Mais la première raison est bien celle que je viens d'indiquer.

Monsieur Pommeret, vous êtes totalement libre et respectable dans votre expression mais je ne suis pas sûr qu'en vous abstenant, vous exprimiez réellement le fond de votre pensée en regard de ce que je viens de vous dire.

**M. LEGROS** : A titre personnel, je vais soutenir ce projet de master mais considérez que cela fait davantage partie du soutien aux embryons de masters en péril que véritablement une prise de position politique sur la démographie, je rejoins Gilbert sur ces questions.

Si l'on doit intégrer ce master dans l'EHESP, je suis tout de même un peu soucieux de son évolution. C'est un master très fortement clinique, qui ne déparerait pas dans une fac de médecine. Donc, je me dis que les dimensions santé publique sont un peu faibles et que des évolutions sont nécessaires.

Par ailleurs, on n'a pas d'équipe dans ce projet alors que partout ailleurs, on a toujours beaucoup insisté sur la nécessité des compétences et des intervenants. Je dis oui, car c'est important pour la profession et il est important aussi d'articuler infirmière et santé publique, mais soyons attentifs et rediscutons, dans le cadre du Conseil des formations, suivons de façon précise ce master. Je trouve que l'on a affaire à un master qui a besoin sûrement un peu d'un suivi en couveuse, et en outils de réanimation.

**M. MATTEI** : Je vous demande de bien considérer, et cela rejoint vos remarques, que c'est bien parce que le contenu de ce master était insuffisant qu'il a d'abord été refusé. Et c'est bien l'EHESP qui va lui donner ce contenu suffisant, au travers notamment de la santé publique. Non seulement nous ne sommes pas "à la remorque" mais nous sommes le partenaire qui permet de compléter la proposition initiale, nous prenons donc toute notre place.

J'ajoute que si nous envisagions, par cette cohabilitation, de premières promotions dans le cadre de pratiques avancées, nous pourrions étendre ensuite à un certain nombre de disciplines qui viendraient compléter l'éventail. Nous mettons le doigt dans un système que nous allons accompagner et qui va probablement prendre plus d'importance. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur l'aspect clinique, ce n'est pas que cela, mais il faut aussi compter avec l'enseignement de l'école qui est très important.

**M. BLUA** : J'ai trouvé un peu surréaliste le débat sur la maîtrise des flux ; je n'ai jamais remarqué que nous ayons su maîtriser ceux des professionnels de santé ces dernières années. Travaillant dans l'une des zones le plus sous-dotées sur le plan médical que celle du Nord, je sais à peu près de quoi je parle.

En réalité, si l'on n'a pas les professionnels de santé pour soigner les malades, on est obligé de recourir à des expédients -souvent d'ailleurs des médecins étrangers dans des situations plus ou moins régulières que tout le monde fait semblant de ne pas voir- et sur le plan économique, cela ne coûte pas moins cher que la situation proposée. Je trouve que la proposition de faire un master infirmier de façon à combler le *gap* entre la formation infirmière actuelle et la formation médicale, et en partie pour répondre à des besoins que l'on n'arrive pas à combler par des données purement légales existantes, est une excellente chose. Peut-être, en effet, n'est-ce pas tout à fait dans l'optique de l'école, à savoir aller vers du clinique, mais c'est sans doute une bonne chose que l'EHESP soit moteur pour répondre aux besoins que constatent les professionnels. On comble peut-être là le *gap* qui a été évoqué entre les formations pratiques et universitaires.

Dernier point, la T2A permet de réguler les données financières et je ne vois pas où il peut y avoir une inquiétude particulière.

**M. MATTEI** : Je vous ai entendu mais permettez-moi de vous dire, en toute simplicité, qu'il y a dans votre propos un certain nombre d'amalgames qui nous écartent du fond du sujet. Vous dites que vous savez de quoi vous parlez parce que vous êtes dans une région dont je sais aussi qu'elle est sinistrée sur le plan de la démographie des professions de santé, mais c'est justement parce que l'on a maîtrisé les flux. On les a trop maîtrisés au terme d'un raisonnement à courte vue trouvant qu'il y avait trop de professionnels de santé et trop de

soins, et qu'en en ayant moins, il y aurait moins de soins et donc de coûts, on avait simplement oublié les malades derrière. Je trouve donc que l'argument n'est pas bon.

De plus, à l'école, nous avons prévu une première promotion de 25 pour bien démontrer la faisabilité et l'adaptation du programme pour le moment envisagé.

Pour rassurer ceux qui ont dit que ce serait essentiellement un enseignement clinique ou qu'il n'y aurait pas de santé publique, je vais vous donner lecture des têtes d'unité :

- Education thérapeutique du patient ;
- Réactions humaines et interventions infirmières spécifiques ;
- Législation, déontologique, éthique, responsabilités ;
- Santé publique et organisation du système de santé ;
- Méthodologies et méthodes de recherche en soins infirmiers dans le domaine de la santé ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité.

Etc...

Je crois que le programme balaye assez large, il faut simplement maintenant que ce soit précisé dans tous les chapitres

J'ajoute qu'il faut que vous distinguiez la forme et le fond. Le fond est de permettre aux infirmières d'avoir un cursus professionnel gradué qui leur permette de se hisser. Ensuite, il y a l'utilisation conjoncturelle d'un certain nombre d'arguments dont on aurait tort de se priver.

**Mme ANGELLOZ-NICOUD** : Je souhaitais dire au Conseil que j'étais intervenue lorsque nous avons évoqué le sujet sur le fait que les paramédicaux sont aussi concernés par un certain nombre de ces éléments, et pas seulement les infirmières. La troisième spécialité proposée dans ce master : infirmière coordinatrice de parcours complexes de soins me semble complètement dans cette démarche d'ouverture vers d'autres paramédicaux. Je pensais que cette spécialité avait un lien plus marqué santé publique mais vous nous avez fait remarquer que c'était la partie commune des semestres 1 et 2 qui en était porteuse. Il me semble que les parcours de masters kinésithérapeutes sont tout à fait dans les mêmes stratégies de prises en charge complexes, les filières qui touchent au secteur des personnes âgées et à la réadaptation sont totalement en cohérence avec cette troisième spécialité.

**M. MATTEI** : Comme vous le verrez à la page 4 du fascicule sur ce master, on pose la question de la place des autres paramédicaux, on ne souhaite pas de cloisonnements. En réalité tout cela est suspendu à la réorganisation éventuelle d'une première année commune à l'ensemble des professions du monde de la santé, chose que j'appelle de mes vœux depuis 1996. Je souhaite une première année commune à toutes les professions de santé. Puis, au terme du premier semestre, les choix se font en fonction des enseignements et des éclaircissements qui ont été donnés. Ensuite, à la fin de l'année, il y a des concours avec la possibilité de se présenter dans deux ou trois filières. Et ce, afin d'éviter que d'être infirmière ne soit pas systématiquement, comme on l'a vu pour les IMG, les recalés d'un autre concours plus prestigieux.

Donc, il faut naviguer avec le plus d'équilibre possible et je pense que cela va venir. Pour cette première année, nous nous heurtons à la corporation des doyens qui ont peur, d'autant qu'ils font face à une augmentation considérable du *numerus clausus* des étudiants en médecine, de voir arriver dans leurs murs toutes les premières années d'infirmière, de kinésithérapeutes, etc., et donc d'être dans l'incapacité de les accueillir. Je crois que le problème peut assez facilement être réglé et que cela relève plutôt de la mauvaise volonté.

Il faut que ce soit ouvert aux autres paramédicaux évidemment.

**M. FERCHAUD** : Force Ouvrière votera pour le projet de master, comme nous avons voté pour les autres puisque c'est bien la vocation de l'école de faire un master sur sa partie universitaire. Bien évidemment, il ne s'agit pas d'approuver le système LMD que nous avons dénoncé en général, pas plus que nous n'approuvons l'avant-projet de loi HPST, ni le *numerus clausus*. Cela ne veut pas dire non plus, pour être plus précis sur le cas qui nous occupe, que nous sommes pour la "LMDisation" des titres professionnels du titre d'infirmière.

**M. COURAUD** : Pour ce master, l'EHESP a visiblement apporté une réponse positive à la DHOS qui n'était pas favorable avant en raison de la régulation des flux. Mais, pour la DGES, ce qui est vraiment important, c'est l'apport de l'EHESP dans le contenu du master. On note une évolution très sensible de ce contenu pédagogique par rapport à la proposition de l'année dernière. Cela va vraiment dans le sens d'une augmentation et d'un accroissement de la formation générale qui est vraiment ce que nous attendons d'un master par rapport à un diplôme de licence. Pour le précédent master, l'équipe enseignante était quasiment l'équipe de direction du service dans lequel travaillaient les infirmières. C'était l'apprentissage d'un certain nombre d'actes plus spécialisés, sans vraiment un apport sur le plan de la culture générale. Le projet aujourd'hui répond beaucoup plus à ce que l'on attend d'un master.

De toute manière, pour répondre à l'une des inquiétudes formulées, si le projet ne répondait pas à ce que le ministère attend d'un master, il recevrait très certainement un avis défavorable de l'AERES et l'EHESP devrait refaire sa copie pour l'année prochaine. Sur ce plan, je n'ai aucune inquiétude, l'examen de l'AERES est extrêmement sérieux, ils regarderont si le "niveau scientifique" est suffisant. Et ils le font aussi bien pour les masters professionnels que pour les masters de recherche.

**M. MATTEI** : Monsieur Bertrand s'était exprimé et M. Vidana ne souhaite rien ajouter.

*(Il est procédé au vote à main levée)*

- 5 abstentions (M. Pommeret, Mme Quidu, M. Legros, Mme Carvalho, M. Jourdain),

- 18 voix pour.

<p><b>La délibération 38/2008 est adoptée à la majorité.</b></p>
------------------------------------------------------------------

**M. MATTEI** : Je vous propose de reprendre nos débats cet après-midi.

*(La séance est suspendue à 13 h 18 et reprend à 14 h 30.)*

#### **4. DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION DE TROIS POSTES D'ENSEIGNANTS-CHERCHEURS POUR LA CAMPAGNE 2009 DE L'ESR (DELIBERATION DANS SA FORMATION RESTREINTE) (SUITE)**

**M. MATTEI** : Nous allons voter la délibération 35 dont le report du vote m'avait été demandé après la pause déjeuner. J'indique bien que ce vote a lieu en plénière car, à mon sens, il ne s'agit pas d'une décision *intuitu personae* mais qu'elle a un caractère suffisamment important pour déterminer la nature du corps enseignant, des enseignements, des habilitations. Et, donc, je trouve que ce n'est pas de la compétence du Conseil restreint. Monsieur Legros veut peut-être s'exprimer avant que je mette au vote.

**M. LEGROS** : Effectivement, les enseignants et autres personnels de l'école vont s'abstenir sur la question qui nous est posée. Bien entendu, cette abstention n'a ni le sens d'une rupture ou d'un abandon de ce mouvement dans lequel nous sommes, ni d'une défiance, encore moins à l'égard de la Direction de l'école, ni même d'un désintérêt pour le contenu des postes, l'histoire est tout à fait intéressante, comme les autres.

En fait, nous voudrions beaucoup marquer notre souci de sortir de cette période de construction, d'enthousiasme, de développement rapide où il fallait prendre une décision dans les trois jours qui suivaient. Je pense qu'il faut que nous nous donnions un peu de temps. Nous sommes maintenant dans une phase de mise en routine d'un certain nombre de procédures et nous n'aimerions pas, en particulier concernant les postes qui seront à discuter pour 2010 et 2011, que les décisions se prennent quinze jours avant et que M. Couraud nous explique que l'on ne peut plus parce que nous sommes hors circuit. Nous voudrions avoir un peu de temps pour réfléchir.

Je me souviens d'ailleurs que durant les premiers Conseils d'administration, nous avons évoqué l'idée que nous réfléchirions collectivement sur les postes. Je pense que c'est l'occasion de trouver ces mécanismes un peu plus sereins. C'est le sens de notre abstention.

**M. MATTEI** : Je prends acte de votre abstention et des intentions qui sont derrière. Je vais prendre un engagement -que je demande au directeur de tenir-, puisque nous connaissons dorénavant les calendriers, je souhaite que ce débat ait lieu en juin pour que nous puissions éventuellement en rediscuter ou préciser les choses en septembre ou en octobre l'année prochaine. Je vous donne satisfaction car je comprends parfaitement. Je ne plaide pas l'indulgence mais il faut bien comprendre que nous découvrons nous-mêmes un nouvel interlocuteur avec l'Enseignement supérieur et la Recherche, de nouvelles procédures et des dates butoirs. Vous avez raison sur le fond mais, aujourd'hui, je suis obligé de vous demander de voter.

*(Il est procédé au vote à main levée : 11 abstentions, 11 voix pour.)*

<b>La délibération 35/2008 est adoptée.</b>
---------------------------------------------

Comme il n'y a pas de voix contre, je vous remercie. En tout cas, le message est reçu, d'autant que je vous rejoins dans votre préoccupation.

Nous abordons maintenant le point 5.

#### **5. CONTACT AVEC LA CONFERENCE DES GRANDES ECOLES (CGE) ET POLITIQUE VIS-A-VIS D'UNE LABELLISATION PAR LA CGE DES MASTERS SPECIALISES, (INFORMATIONS ET DEBAT)**

**M. MATTEI** : Monsieur Flahault va nous éclairer à ce sujet.

**M. FLAHAULT** : Nous avons eu des contacts avec le président de la Conférence des Grandes écoles qui nous a proposé de nous inscrire dans un processus de labellisation. Mais je serais d'avis de donner la parole à M. Pourrière actuellement directeur d'études intérimaire à l'EHESP qui conduit ce dossier et qui va nous en présenter les grandes lignes.

**M. POURRIERE** : Nous proposons une autre voie de diplomation dans le cadre de la Conférence des Grandes écoles avec la possibilité de faire accréditer des masters spécialisés.

Ce dossier a été travaillé avec différents responsables de formations et de département, notamment M. Legros et Mme Carvalho qui sont avec nous aujourd'hui, et a été présenté en Conseil des formations le 16 septembre 2008, vous en avez l'argumentaire.

Il m'a semblé important de commencer par donner des éléments de compréhension sur les différents niveaux de formations et de mettre en perspective avec les formations professionnalisantes que nous proposons.

Les niveaux vont de 1 à 5, selon les nomenclatures de 1967 et 1969 qui permettent de hiérarchiser les parcours de formations et emplois occupés. On trouve dans les différents niveaux les diplômes, titres et certificats.

Le niveau I regroupe le doctorat, le doctorat d'exercice que l'on peut mettre en perspective avec les niveaux d'entrée des élèves de certaines formations professionnalisantes développées à l'école (médecins de l'Education nationale, médecins et pharmaciens inspecteurs de santé publique...), mais aussi les mastères spécialisés, les masters, les titres d'ingénieurs l'école et le CAFDES.

On peut noter dans cette perspective que 100 % des élèves en formation dans les filières médicales et 70 à 80 % des lauréats de concours externes des filières établissements (directeurs d'hôpitaux, directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, directeurs de soins, attachés d'administration hospitalière et inspecteurs de l'action sanitaire et sociale) arrivent à l'école avec un niveau I de diplômation. C'est important pour développer les arguments qui nous amènent à vouloir adhérer à la Conférence des Grandes écoles.

Parallèlement, l'architecture universitaire comporte trois cycles : premier cycle (Bac+3), deuxième cycle (quatrième année) troisième cycle (cinquième à huitième année). Cela me paraissait être des éléments de compréhension du contexte.

Ensuite, j'ai souhaité mettre en parallèle les différents types de formations.

Voici l'architecture LMD (licence, master, doctorat), d'après le processus de Bologne avec les diplômes nationaux universitaires, grades dont l'Etat a le monopole. L'école développe différents masters, comme le MPH, master international de santé publique de l'école ou bien *l'Europubhealth*, un master européen développé dans le cadre d'un consortium avec cinq universités. Parallèlement, nous avons la formation des ingénieurs que nous développons également au niveau de l'école, avec une année de spécialisation. Je n'ai pas indiqué le MBA, *Master of Business Administration*, accessible aux niveaux I et II, en quatre ou cinq années de formation universitaire. Il est adossé au MPH dans le cadre d'un partenariat avec la *London School of Economics* et l'ESCP-EAP.

Le mastère spécialisé est une autre voie de diplômation créée en 1986 par la Conférence des Grandes écoles. Ces mastères permettent de développer un cursus professionnalisant dans des champs pointus. Il faut préalablement un niveau I de master, soit cinq ans de cursus universitaire. Les mastères spécialisés représentent donc un diplôme de 6<sup>ème</sup> année dans le cadre des différentes offres de diplômation.

La Conférence des Grandes écoles est une association régie par une loi de 1901. Créée en 1973, elle comprend aujourd'hui 236 membres, représentés par les directeurs des Grandes écoles françaises (Ecole d'ingénieurs, de commerce et de management, et d'autres formations spécialisées). Plusieurs s'inscrivent dans les différents champs de formations que nous développons.

Le rôle de la Conférence est particulièrement intéressant pour nous. Le fait d'y adhérer nous permettrait donc de faire accréditer des masters spécialisés. Le deuxième intérêt est la

labellisation d'une procédure de validation des acquis et de l'expérience, sur laquelle l'école souhaite se pencher. La Conférence des Grandes écoles a fait labelliser un bilan d'aptitudes délivrées par les Grandes écoles dans le cadre d'un processus de validation des acquis et de l'expérience. C'est effectivement pour nous un champ intéressant.

C'est ensuite toute l'animation de la coopération des différents membres de la Conférence avec : le développement de la formation interne ; la promotion des écoles entre elles et donc une meilleure promotion de notre offre de formation ; l'évolution des formations ; les démarches d'intérêt commun auprès des pouvoirs publics. Il nous a paru intéressant de regarder les écoles de cette dernière.

- Formations d'ingénieurs

Ecole des Mines ; Ecole Polytechnique ; AgroParisTech, Institut des sciences de l'industrie, du vivant et de l'environnement ; ENGEES, école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg ; Insa, Institut national des sciences appliquées (Rennes, Lyon, Rouen Strasbourg et Toulouse) ; UTC de Compiègne, une université avec laquelle nous avons déjà un partenariat dans le cadre de la formation des ingénieurs biomédicaux.

- Formations des ingénieurs et spécialisées

Le CNAM, Conservatoire national des arts et métiers ; Ecole supérieure militaire de Saint-Cyr, c'est une école avec laquelle nous avons déjà un partenariat dans le cadre d'un accueil d'élèves directeurs de soins, directeurs d'hôpitaux, d'établissements sociaux et médico-sociaux autour du management.

- Ecoles de management

HEC ; BSM, *Bordeaux School of management*; EDHEC, Ecole des hautes études commerciales du Nord ; ESSEC, école supérieure des sciences économiques et sociales ; ESC, école supérieure de commerce (Paris, Rennes, Toulouse et Saint-Etienne) ; Euromed, une école de management de Marseille.

- Ecoles spécialisées

L'ENA ; ENV, école nationale vétérinaire ; l'école du service santé des armées, nous avons un partenariat avec cette école dans le cadre de la formation de leurs directeurs de soins. Ils sont formés à l'Ecole des hautes études en santé publique, avec le même cursus que les directeurs de soins de la fonction publique hospitalière. Les directeurs d'hôpitaux du service santé des armées sont formés à l'Ecole dans le cadre du programme "Hôpital Plus".

Il était aussi intéressant de répertorier les mastères spécialisés existants pour voir comment notre offre de formations pourrait s'articuler dans ce cadre.

- Santé publique (accrédité et délivré par le CNAM et l'Institut Pasteur).
- Développement local et aménagement du territoire (AgroParisTech).
- Eau potable et assainissement (ENGEES, Strasbourg).
- Management de la santé, structure sanitaire et sociale (ESC, Toulouse).
- Management de projet (HEC, Paris).
- Management des entreprises de santé (EUROMED, Marseille).
- Management par la qualité, option santé et prévention des risques, (*Bordeaux School of Management*).
- Management des projets et programmes, (ESC, Lille).

Nous avons souhaité indiquer ces formations car nous avons pensé qu'elles correspondaient à des axes que nous développons à l'école.

*Pourquoi adhérer à la Conférence ?*

Nous avons échangé sur ce point en Conseil des formations ; ce pourrait être pour nous, une possibilité d'améliorer le recrutement de la formation des ingénieurs puisque nous développons un titre d'ingénieur du génie sanitaire, option santé publique. La Commission des titres d'ingénieurs nous a d'ailleurs fait remarquer qu'il fallait sûrement améliorer notre recrutement.

C'est aussi diversifier et élargir notre offre de formations qualifiantes. Comme nous venons de le dire, c'est une autre voie de formation que le LMD qui correspond peut-être bien aux publics que nous accueillons. Cela donne à des étudiants un accès à des formations ouvrant à des fonctions d'encadrement, ce sont des formations professionnalisantes.

Puis, bien sûr, cela permet à des professionnels en formation statutaire l'accès à tout ou partie de formations qualifiantes, sur la base du volontariat. C'est une demande souvent très forte de nos élèves en formation statutaire. Comme vous l'avez vu tout à l'heure, 80 % de nos élèves en formation statutaire ont un niveau I qui leur permettrait de développer parallèlement une formation diplômante de type mastère spécialisé.

Un autre intérêt est de développer des relations avec ces établissements souvent réputés de type Grande école et de participer au débat au sein des commissions et groupes de travail.

*Où en sommes-nous aujourd'hui ?*

En juin, nous avons rencontré M. Margaria, le président de la Conférence des Grandes écoles, et ce projet d'adhésion a été présenté en Conseil des formations le 16 septembre. Aujourd'hui, nous vous le présentons pour un dépôt de candidature avant fin octobre. Nous accueillerons ensuite les membres de la commission durant le premier semestre 2009. Nous pourrions ainsi espérer adhérer à la Conférence afin de pouvoir déposer courant 2009 nos premières demandes d'accréditation de mastères spécialisés .

Nous sommes en passe de finaliser le dossier de demande d'adhésion. Nous avons repris tous les travaux que nous avons réalisés puisque, depuis de nombreuses années, nous travaillons dans la perspective de développer une offre diplômante de ce type. Nous avons tenu compte des différentes contraintes, notamment des différentes durées des formations statutaires. Nous tiendrons compte également des contraintes en termes de ressources, nous nous appuyerons sur les dispositifs en place pour pouvoir développer ces mastères spécialisés. Un travail de mise en forme des mastères spécialisés est en cours et j'espère que nous pourrions vous le présenter dans les mois à venir.

**M. MATTEI** : Avez-vous des interventions ?

**Mme VAN LERBERGHE** : Je voudrais faire part d'une préoccupation de nature un peu politique. J'ai évidemment le plus grand respect pour les Grandes écoles. Nous sommes dans un pays qui a la particularité d'avoir un système très partagé entre Grandes écoles et universités, et un grand nombre de personnes s'accordent à dire d'ailleurs que la faiblesse des universités tient largement au fait que les Grandes écoles écrèment les bons étudiants, etc. Je n'ai pas à prendre parti mais on voit bien qu'il existe des tensions entre les Grandes écoles et les universités, et beaucoup d'évolutions se font.

On présente cette décision comme étant technique –et je n'ai pas d'objection à cela- mais on risque tout de même de la voir considérée comme de nature très politique. C'est-à-dire prendre

parti pour les Grandes écoles vs les universités, alors même que j'avais compris que le projet de l'EHESP avait pour objet d'"universitariser" l'enseignement.

C'est une préoccupation fondée sur le fait que, et vous l'avez dit dans votre présentation, le rôle de la Conférence réside dans des démarches d'intérêt commun auprès des pouvoirs publics. Il faudrait simplement éviter que nous prenions parti dans une guerre qui n'est pas la nôtre.

**M. MATTEI** : Ce n'est pas un choix politique mais opportuniste, c'est-à-dire que nous souhaitons nous adresser à l'ensemble des possibilités qui nous sont offertes pour croître et grandir dans les meilleures conditions. Ce matin, nous avons discuté des réseaux avec les universités. Ici, nous nous tournons vers les Grandes écoles. Cela nous permet de prendre, d'un côté comme de l'autre, ce qu'il y a de meilleur pour grandir. C'est donc bien un choix opportuniste.

**Mme CARVALHO** : Je voudrais donner quelques arguments pour expliquer en quoi cette proposition est intéressante, notamment pour les formations professionnelles actuelles de l'Ecole. Nous travaillons depuis plusieurs années sur la possibilité d'offrir des qualifications à nos différents types de professionnels. Nous avons fait des groupes de travail ; travaillé sur l'"universitarisation" des formations ; fait demi-tour ; travaillé sur des maquettes de masters LMD ; etc., l'objectif étant véritablement de faire en sorte que les professionnels de l'ex-ENSP puissent obtenir une qualification au terme de leur formation.

L'arrivée de l'EHESP a fait naître des projets de masters qui n'étaient pas forcément ceux qui avaient été imaginés auparavant. Ayant constaté qu'il était assez difficile de marier l'offre de formation de masters avec les cursus de formations professionnelles, la prise de connaissance de ces mastères spécialisés nous est apparue intéressante. D'autant que ces mastères s'appellent "spécialisés" parce qu'ils s'adressent à des professionnels qui souhaitent avoir une année de spécialisation. Cela correspond assez bien à la situation d'une grande partie de nos élèves qui ont déjà un diplôme de niveau I, un métier (médecins, ingénieurs, pharmaciens, etc.) et qui font cette année de spécialisation.

Nous avons constaté que les propositions entre les masters LMD et les formations professionnelles ne sont pas toujours compatibles parce que les contenus sont parfois éloignés des parcours de formations. D'une part, cela exige des élèves un investissement supérieur, assez important pour prétendre valider un master, d'autre part, l'organisation chronologique des masters à raison de deux ou trois jours par semaine n'est pas non plus tout à fait compatible avec les modèles d'organisation des formations professionnelles à la semaine, et les modalités de validation sont très lourdes.

Le projet de créer un, deux ou trois mastères spécialisés -nous devons encore en discuter- permettrait de s'appuyer sur les contenus actuels de la formation professionnelle, mais pas uniquement, on peut ajouter des contenus spécifiques, de type académique. On pourrait ainsi permettre à nos professionnels de finaliser leurs formations professionnelles, d'obtenir leur titularisation et, avec un temps d'investissement un peu supérieur, obtenir également un diplôme de mastère spécialisé.

L'ambition n'est pas de dire qu'ils peuvent ensuite essayer d'obtenir des équivalences avec quelques modules validés pour obtenir un master universitaire mais que les trois quarts -ce sera à doser- de leur formation professionnelle seront valorisés dans le cadre d'un mastère spécialisé. Il y a un "plus" à apporter sur une démarche qui peut être individuelle pour obtenir un diplôme.

Cette proposition a éveillé un intérêt majeur dans ce que j'appellerais la communauté des médecins qui travaillent dans les administrations. Je prends cet exemple puisque je fais partie

de ce groupe. Ces médecins ne sont ni hospitaliers, ni libéraux, ni spécialistes en santé publique puisqu'ils n'ont pas fait l'internat, et ils vivent quelques problèmes d'identité pour cette raison. Cela concerne bien sûr quelque 500 médecins inspecteurs de santé publique, 1 500 médecins de l'Education nationale, 10 000 médecins territoriaux mais je pense aussi aux médecins des MDPH qui peuvent être territoriaux, aux médecins conseillers Jeunesse et sport, de la sécurité sociale, de la MSA, du travail, tous ces types de médecins qui ont très souvent eu un tropisme vers l'ENSP pour demander des formations spécialisées en santé publique, avec l'espoir de qualification. Je pense qu'une offre comme celle-ci permettrait d'attirer vers l'école des nouveaux publics qui viennent peu pour l'instant.

Je disais que cette proposition avait reçu un intérêt très important car elle avait été présentée aux associations et syndicats professionnels de plusieurs de ces corps de médecins et reçu un accueil très favorable.

Par ailleurs, je voulais corriger une information donnée tout à l'heure par le directeur, je voudrais que ce soit clair puisqu'un procès-verbal est fait de cette séance. Le master de Clermont-Ferrand, Education pour la santé, maintenant cohabilité avec l'EHESP, a été créé à l'origine sur la base du parcours de formation des médecins de l'Education nationale, sauf pour ce qui était très spécifiquement médical, bien entendu.

Au départ, les médecins de l'Education nationale pouvaient, sur une démarche personnelle, valider les deux (leur formation professionnelle à l'école et le master de Clermont). Depuis, le montage de ce master a connu de fortes évolutions avec, parallèlement, une réduction de la durée de formation des médecins du côté du ministère de l'Education nationale. Donc, actuellement, les médecins ne s'inscrivent pas automatiquement dans ce master. Comme je porte cette filière, je voulais que ce soit clair.

**M. FERCHAUD** : Je ne voudrais pas qu'il y ait de confusion sur ce qui vient d'être dit, j'ai noté -mais peut-être mal- que l'objectif était d'obtenir une qualification pour les fonctionnaires formés. Je me souviens encore de larges débats que nous avons eus dans les salons A et B du ministère de la Santé. Je rappelle que les fonctionnaires ont une qualification, je ne vois pas pourquoi sinon ils feraient jusqu'à un an et demi de formation à l'école. De plus, la qualification qu'ils obtiennent se concrétise par un papier très officiel qui est un arrêté ministériel de titularisation. Je voudrais que l'on ne mélange pas les termes, sinon on risquerait de croire que les formations initiales ne débouchent sur rien.

Je reviens sur un point qui m'a interpellé ce matin, lorsque M. Flahault l'a évoqué à la faveur d'un débat, c'est-à-dire la liaison entre la formation d'ingénieur qui est un titre d'ingénieur habilité par la CTI et les masters. Je ne fais pas de procès d'intention, mais on a l'impression qu'en mettant en parallèle les masters et la formation d'ingénieur, actuellement à bac+6, il pourrait y avoir un remplacement de la rotation vers le master au détriment du titre. Ce qui ne semble pas être le cas puisque je me souviens très bien que l'existence d'une école d'ingénieurs est l'un des piliers que vous souhaitiez dans le projet d'établissement. Autant lever toute ambiguïté.

**M. FLAHAULT** : C'est une erreur de ma part si je me suis mal exprimé. La seule analogie est que cette formation est diplômante, tout comme l'est le diplôme national de master. Il n'y a aucune volonté de remplacer l'un par l'autre.

**M. FERCHAUD** : Je n'ai pas compris votre allusion tout à l'heure dans votre présentation, monsieur Pourrière, de l'intérêt pour les ingénieurs de ces masters.

**M. POURRIERE** : Je parlais des « mastères spécialisés » et non pas du diplôme national de master. La participation à la Conférence des Grandes écoles permettrait effectivement, de demander l'accréditation d'un mastère spécialisé, et ainsi d'élargir notre recrutement dans le

cadre du réseau de la Conférence. C'était notamment une recommandation de la Commission des titres d'ingénieur, puisque nous recrutons nos élèves à la sortie des écoles d'ingénieurs.

**M. MATTEI** : Nous allons clore ce débat. Je suis un peu embarrassé car contrairement à toutes les formulations habituelles, le libellé de l'ordre du jour ne dit pas s'il s'agit d'une information ou d'une délibération. Je considère en tout cas que c'est une délibération et je sou mets donc à votre vote ce projet d'adhésion à la Conférence des Grandes écoles.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

<b>L'adhésion à la Conférence des Grandes écoles est adoptée à l'unanimité.</b>
---------------------------------------------------------------------------------

**M. POMMERET** : S'il s'agit d'une délibération, il faudrait indiquer que c'est "après avis du Conseil de...", en l'occurrence ici sur celui des formations.

**M. MATTEI** : C'est pourquoi je me tourne vers le secrétaire général et le directeur : il faut véritablement rédiger l'ensemble de l'ordre du jour selon les normes habituellement en vigueur. Si le Conseil des formations ou le Conseil scientifique est consulté préalablement, on doit le faire figurer dans la délibération. Sinon, ce n'est pas la peine qu'ils se réunissent.

**M. FLAHAULT** : En fait, leurs comptes rendus ne sont pas encore validés au moment où nous nous réunissons. Nous avons toujours un décalage, mais je suis tout à fait d'accord.

**M. MATTEI** : Avant de discuter des points 6 et 7, nous allons en aborder un autre qui n'est pas à l'ordre du jour. Je vais demander aux administrateurs de faire circuler l'urne car il s'agit de voter pour la CNRACL, c'est-à-dire pour les caisses de retraites complémentaires. Vous avez reçu un matériel de vote. Ce n'est ni une délibération, ni une information mais une obligation.

**M. ROSENBLATT** : Pouvons-nous avoir une explication sur le fait que dans un établissement public de l'Etat, on nous demande de voter au titre d'employeurs des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière.

**M. QUEYROUX** : Comme vous l'avez dit Monsieur le Président, c'est une obligation, une formalité nécessaire mais, en même temps, minimale. Vous avez vu que le matériel électoral est très succinct, il n'y a aucune indication des intentions ni des professions de foi des listes. Vous avez seulement la faculté ou l'obligation d'en éliminer une puisque vous avez quatre listes et trois places.

Tous les conseils d'administration qui ont des personnels cotisant à la CNRACL sont électeurs au collège des employeurs, au travers d'un vote qui doit être émis par les membres du Conseil d'administration. Cela peut paraître paradoxal mais nous sommes aussi concernés à l'école puisqu'une partie des personnels est dans cette situation. Il est vrai que c'est une campagne électorale qui mériterait d'être affûtée autrement par ceux qui l'organisent, mais vous avez aussi le choix de vous abstenir. En tout cas, nous devons vous solliciter.

**M. MATTEI** : Monsieur Rosenblatt, je découvre en même temps que vous.

**M. ROSENBLATT** : C'est donc au titre d'employeur des enseignants et, je suppose, des élèves fonctionnaires qui sont déjà cotisants et qui font le gros de la troupe, si j'ai bien compris.

**M. MATTEI** : C'est étendu à l'ensemble du Conseil d'administration.

**M. ROSENBLATT** : L'établissement étant employeur...

**M. MATTEI** : Bien entendu.

**6. DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION DE DIPLOMES D'ETABLISSEMENT DE MANAGEMENT DE LA QUALITE (QUEOPS-I/UNIVERSITE DE MONTREAL) ET DE MODULES DES MASTERS DISPENSES PAR L'ECOLE ET AGREES POUR LA FORMATION CONTINUE**

**M. FLAHAULT** : C'est la poursuite d'une activité d'enseignement qu'avait conduite l'ENSP avec l'université de Montréal, et celle de Compiègne à l'époque. Aujourd'hui, il s'agit vraiment d'un partenariat entre l'Université de Montréal et l'EHESP. Nous vous demandons la possibilité de créer des diplômes d'établissement pour ceux qui ne souhaitent pas faire l'ensemble du master de Montréal mais qui, en revanche, s'inscrivent aux seuls modules dans le cadre de la formation continue. Ils suivraient ainsi les modules d'enseignement dispensés par l'école, professionnels, utiles et pratiques et nous avons envie de les ouvrir à la formation continue.

**M. QUEYROUX** : Pour mémoire, deux offres étaient faites par l'Ecole nationale de la santé publique : Hôpital Plus et QUEOPS. Les gens pouvaient choisir soit une spécialisation en démarche qualité avec QUEOPS, soit un cycle de management.

**M. MORIN** : J'aimerais une précision sur la nature juridique d'un diplôme d'établissement, en termes de reconnaissance par rapport à l'université, etc. Ce n'est pas très classique.

**M. FLAHAULT** : La France a des diplômes nationaux, par exemple le diplôme national de master. C'est-à-dire que le master doit être habilité par l'Enseignement supérieur et, dans ce cas, il a une reconnaissance nationale. A la *London School of Hygiene and Tropical Medicine* ou dans toutes les universités nord-américaines, tous les diplômes sont des diplômes d'université et non pas de diplômes nationaux. Nous avons aussi en France l'autorisation d'avoir des diplômes d'université. Nous sommes un Grand établissement et, à ce titre, comme tous les EPSCP, nous avons le droit de délivrer des diplômes qui ont un titre de diplôme d'université (ou d'établissement, c'est la même chose). A l'étranger, ces diplômes ont souvent autant de reconnaissance qu'un diplôme national chez nous, d'ailleurs le principe de la LRU va dans le sens des diplômes d'établissement.

**M. MATTEI** : Fut un temps où beaucoup d'universités ont développé leur propre école d'ingénieurs sur leur site. Le diplôme d'ingénieur qui était délivré était celui "de l'école de l'université de". Cela signifie qu'il existe un enseignement qui débouche sur un diplôme, y compris d'ingénieur, mais qu'il est validé en interne par l'université qui le porte.

**M. LESAFFRE** : Pour rebondir sur ce que dit M. Flahault, à l'international ce qui compte, c'est l'établissement qui délivre, le diplôme national n'a pas de sens. Donc, si l'Ecole des hautes études en santé publique se voit progressivement reconnaître par la délivrance de diplômes à l'international, c'est un apport extraordinaire.

**M. MORIN** : Qui définit le type d'enseignement de ce diplôme d'établissement, le nombre d'heures, les modalités de validation ? C'est l'école elle-même ?

**M. FLAHAULT** : On peut dire que c'est vous, c'est-à-dire en effet l'établissement. Il fixe les critères des diplômes qu'il délivre.

**Mme CARVALHO** : Dans la ligne de ce qui vient d'être soulevé, lorsque nous avons vu la liste de ces demandes de cohabitations, une petite inquiétude est née sur l'engagement de l'Ecole dans chacun de ces masters en termes d'heures d'enseignement et d'engagement concret. Cette inquiétude est à mettre en perspective avec ce qui a été évoqué ce matin sur les formations professionnelles. Dans la mesure où les enseignants vont devoir s'investir dans de multiples masters, comment va-t-on gérer en interne la ressource enseignante pour continuer à

assurer les formations professionnelles ? Nous aurions souhaité, dans la présentation de ces délibérations, avoir une clarification sur l'engagement consenti par l'Ecole à partir d'une véritable analyse de la ressource et des besoins.

**M. FLAHAULT** : C'est le sens des tableaux que je vous ai transmis et qui nécessitent peut-être une traduction en volume horaire des évaluations budgétaires présentées. Sur le plan horaire, le recrutement de douze nouveaux professeurs représente 1 800 heures d'enseignement, face à face, dans les quatre ans à venir. Et nous n'avons pas encore discuté des fonctions des douze autres postes apportés par les tutelles Santé et Affaires sociales dans le contrat d'objectifs et de moyens. Cela représente un certain nombre d'heures qui pourront être apportées dans l'effort de ressources humaines supplémentaires nécessitées pour ces masters et par ces enseignements éventuellement diplômants que nous proposons.

Nous avons plutôt transformé ces heures en masse monétaire, telle que la comptabilité analytique nous la donne car c'est un meilleur reflet que les pures heures d'enseignement : il y a un travail administratif supplémentaire, des bourses à prévoir, des ingénieurs, des assistants pédagogiques qui peuvent contribuer etc. J'ai donc préféré retenir ce que m'a proposé le contrôle de gestion de l'Ecole, c'est-à-dire vous donner des enveloppes qui correspondent au poids des différents enseignements.

Bien sûr, il s'agit de montants prévisionnels, nous n'avons pas encore l'expérience de certains de ces masters. Le contrôle de gestion devrait vous donner au fil des années qui vont s'écouler, les véritables coûts de ces différentes formations. Je ne sais pas si cela répond bien à votre question.

**M. MATTEI** : Je ne suis pas sûr que cela réponde à l'une de mes préoccupations. Je suis naturellement d'accord pour le vote de cette délibération, créer ces diplômes d'établissement de management me paraît judicieux. Mais je m'interroge sur le suivi que le Conseil d'administration aura de cette décision car elle aura ensuite un certain nombre de traductions : vous allez prendre des décisions d'application. Et donc, comment imaginez-vous que le Conseil d'administration puisse être informé de la suite des décisions prises après sa délibération ?

**M. FLAHAULT** : Il faut en effet que le Conseil nous dise ce qu'il veut en supplément des informations que nous lui proposons. Le management de la qualité est déjà indiqué au budget prévisionnel, dans le tableau c'est la ligne "diplômes EHESP". Les coûts attendus sont de 10 k€...

**M. MATTEI** : Vous nous parlez du coût mais c'est aussi une question de contenu. Ces diplômes vont s'adresser à qui, vont apprendre quoi et faire quoi par la suite ? Je suis d'accord mais que se passe-t-il une fois que nous aurons voté cela ?

**M. GINI** : Notre inquiétude -et c'est je crois ce que voulait dire Mme Carvalho-, c'est que l'offre de masters se multiplie, des diplômes d'établissement vont être mis en place, les enseignants de l'école vont intervenir au sein de ces masters et de ces formations diplômantes, mais n'y a-t-il pas derrière un risque de déstabilisation des formations initiales puisque ces professeurs vont intervenir dans l'enseignement mais seront aussi appelés à faire des publications. Quelles garanties pouvez-vous donner que les formations initiales ne seront pas impactées ? Sachant qu'un programme de formations initiales s'établit douze mois à l'avance au minimum. Comment peut-on garantir l'engagement des professeurs sur les formations initiales en même temps que sur les masters ? C'est un peu l'inquiétude que je ressens face à cette multiplication d'offres qui requiert des professeurs recrutés mais aussi des enseignants de l'école qui sont aujourd'hui sur les formations initiales et qui, demain, vont intervenir sur d'autres choses.

**M. FLAHAULT** : La réponse est très claire, et vous nous avez précédés dans cette démarche : nous ne voulons pas avoir, d'un côté, des professeurs d'université pour les formations diplômantes et, de l'autre, des professeurs de l'école qui seraient les formateurs des formations professionnelles. Vous n'avez pas voulu faire deux écoles mais une seule. Tous nos professeurs n'ont d'ailleurs que l'intitulé de "professeur" de notre établissement, et ils sont invités à enseigner dans les deux types de formations. Bien sûr, cela vient un peu grever leur force d'engagement pour d'autres formations, c'est pourquoi je vous parle de contrôle de gestion. Il faut que la masse horaire globale dont nous disposons ne soit pas inférieure, sinon la qualité des enseignements en pâtirait. Au contraire, le COM permet de l'augmenter. Ce que nous devons viser, c'est que l'augmentation de notre offre de formation soit proportionnelle à celle de masse salariale. Nous n'allons pas imposer à des professeurs qui ne le souhaitent pas de faire un enseignement de master, mais ils y seront tous invités. Tous ceux qui parlent suffisamment anglais ont été invités au MPH dès cette année. Les autres y sont invités s'ils le souhaitent et nous serons favorables à ce qu'ils aient une formation en anglais pour qu'ils le fassent les années suivantes. Nous aurons cette politique pour toutes les cohabilitations (francophones dans la plupart des cas).

Vous avez l'impression d'une profusion et que cela part dans tous les sens, j'essaie cependant de vous proposer un pilotage sur plusieurs années des différentes formations dans les départements que nous voulons mettre en place. Le dynamisme au sein de chacun des départements va se déployer sous vos yeux et peut-être vous donner l'impression d'un foisonnement trop rapide. Nous allons veiller, et je vous remercie de votre vigilance, à ne pas avoir d'incohérence, que les enseignements soient toujours basés sur notre mission principale qui est la santé publique, les systèmes de santé, le social et les systèmes de protection sociale.

Si vous pensez que nous sommes parfois en dehors de notre mission, il faut nous le dire, mais nous veillons très scrupuleusement avec le Conseil des formations que ce ne soit pas le cas.

**M. ROSENBLATT** : Nous n'avons pas forcément de soupçons d'incohérence mais cela ne saute pas aux yeux. La cohérence n'est pas évidente car ce n'est pas un jardin à la française et, effectivement, les développements sont inégaux selon le type de formations et de dossiers. Pour le moment, nous faisons confiance aux équipes qui mènent l'école pour considérer que la cohérence sera certainement au rendez-vous et qu'elle nous deviendra visible. Cela signifie qu'il faut que nous sachions selon quelle modalité nous devons faire le bilan qui n'est effectivement pas que budgétaire ou financier, et de quelle manière on a la traçabilité de ce dont je parlais ce matin. Il est trop tôt mais il faut qu'elle soit dans les tablettes pour que, le moment venu, lorsque nous aurons suffisamment avancé sur les différents registres pour pouvoir tirer des conclusions, nous ayons un canevas qui permette une lecture aisée de ces conclusions. Je pense que, dans ce cas, nous tomberons tous d'accord.

Evidemment, nous craignons tous, dans un recoin de notre esprit, un déplacement du centre de gravité. Mais celui-ci se déplace déjà puisqu'il correspond à la partie universitaire qui se développe, l'autre existant déjà. Si les enseignants des formations professionnelles actuelles sont pour partie sollicités sur des enseignements universitaires et que, de la même manière, les enseignants universitaires sont sollicités pour apporter une contribution aux enseignements des filières professionnelles, il faut que l'équilibre soit maintenu. Et vous pouvez compter sur nous pour vous y inviter, y veiller et le contrôler positivement.

**M. JOURDAIN** : Si je comprends bien la philosophie des cohabilitations, le mouvement que nous vivons est une sorte d'officialisation de coopérations qui existent depuis assez longtemps entre l'École nationale de santé publique et un certain nombre de partenaires. Personnellement, je trouve ce foisonnement très bien mais il faut être pragmatique : des cohabilitations auront un avenir et d'autres ne résisteront pas à l'épreuve. Il n'est pas évident

de monter des masters dans une école comme l'EHESP, les délais sont très courts, nous commençons juste à voir émerger les premiers éléments de cette nouvelle ère de l'école.

Maintenant, je m'interroge sur la suite, c'est-à-dire le mode d'emploi de la cohabilitation. Est-ce qu'un partenaire universitaire ou autre, intéressé par une coopération avec l'EHESP frappe à la porte et voit son dossier sélectionné ou non -pour justement maintenir ce foisonnement et créer un vrai réseau puisque c'est tout de même l'objet- ou bien tous les dossiers sont-ils pris et y a-t-il une sélection en fonction d'une certaine logique ? La présentation de M. Flahault a en partie clarifié les choses puisqu'on voit les pistes pour les deux années à venir. Mais je ne sais pas si j'ai bien compris.

**M. MATTEI** : Il faut bien garder à l'esprit qu'une habilitation n'est pas éternelle et que l'on réhabilite tous les quatre ans. On est de toute façon dans un mouvement perpétuel. Si vous en êtes d'accord, je demanderais au directeur et au secrétaire général d'avoir, au moins, une ou deux fois par an un tableau de suivi des enseignements de : (i) ceux qui sont envisagés et en projet, (ii) ceux pour lesquels un dossier d'habilitation a été déposé et pour lequel on est en attente, (iii) ceux qui sont habilités, (iv) ceux qui ont déjà donné naissance à une première promotion.

Je suis d'accord avec vous, pour le moment, cela "foisonne" mais il faut tout de même rendre hommage à M. Flahault pour cela ; lorsqu'on démarre de rien, il faut tenter d'attraper tout, quitte à faire un tri et essayer ensuite de faire exister pour avoir un corpus qui peu à peu grandit, s'affirme et s'enracine. C'est très bien mais, par moment, moi-même j'ai le sentiment que c'est difficile à appréhender dans sa globalité -M. Legros parlait de cohérence ce matin. Encore une fois, je suis d'accord avec ce que vous avez fait, mais j'aimerais à l'avenir que nous puissions avoir un tableau de suivi des initiatives en cours.

Par ailleurs, officialiser aujourd'hui des choses qui se faisaient déjà à l'ENSP est très bien, cela signifie que nous légitimons définitivement et que nous affirmons derrière l'étiquette EHESP, ce qui valorise tout cela. Derrière cette étiquette qui est bien perçue, quels que soient les étonnements, voire les irritations universitaires parfois de nous voir prendre une place dans ce secteur, je crois que tout le monde a compris que cette école avait de l'ambition.

Je vais vous demander de vous prononcer sur cette délibération.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

<p><b>La délibération 36/2008 est adoptée à l'unanimité.</b></p>
------------------------------------------------------------------

## **7. DELIBERATION RELATIVE A LA COHABILITATION DE DEUX SPECIALITES DE MASTER (PARIS 5, PARIS 7, PARIS 11, NANCY 1**

**- Santé publique et risques environnementaux ; évaluation et gestion des risques environnementaux et professionnels (EGREP) (Délibération)**

**- Biostatistiques (Délibération)**

**M. FLAHAULT** : Comme dans le cas précédent, ce n'est pas un foisonnement nouveau, c'est pour partie, la régularisation de participations à des enseignements qui existaient et qui prennent corps au cours du plan quadriennal de Paris 5 qui dépose en ce moment ses masters et qui nous proposent d'être cohabilités avec eux.

L'engagement de l'EHESP dans l'environnement et la santé est particulièrement important. Il se fait dans cette proposition avec un groupe d'universités qui est particulièrement reconnu au niveau national, je ne crois d'ailleurs pas qu'il y en ait un autre. Nous ne procédons pas par appel d'offres, nous regardons ce qui existe sur le plan national et nous essayons de prendre les meilleurs. Pour mémoire, en éducation pour la santé, nous avons retenu Clermont-Ferrand, ce ne sont donc pas des choix arbitraires.

La spécialité « biostatistique » du master, en revanche, est une création. Il n'est pas totalement certain que nous partions d'emblée sur une cohabilitation, ce sera peut-être un partenariat, cela dépendra des partenaires. Je ne sais pas s'ils vont souhaiter aller jusqu'au bout de la démarche de cohabilitation avec nous, sachant que nous n'avons pas encore recruté d'enseignant-chercheur de biostatistiques. Nous ne voulons pas fragiliser leur dossier, il est donc possible que nous n'allions pas jusqu'à la cohabilitation. Mais si vous la votez, cela laisse les portes ouvertes et a fortiori, nous permettrait au moins de partir dans un partenariat pour les quatre prochaines années.

En fait, y-a-t-il urgence et non, c'est à vous de le décider. La date butoir pour l'AERES est le 21 novembre mais si vous pensez qu'il est trop tôt, que nous allons trop vite, nous pouvons attendre quatre ans de plus. Seulement, des partenariats existent et nous pouvons les transformer en cohabilitations à la demande des établissements intéressés. Une cohabilitation représente beaucoup d'intérêts pour notre établissement : les diplômés auront une vraie valeur « EHESP », ils seront délivrés conjointement par nous et feront rayonner l'école. La cohabilitation signifie que ceux qui veulent s'inscrire chez nous pourront le faire. Et ce, dans le respect de nos partenaires qui apprennent à nous connaître un peu mieux et les enseignants de l'école qui y enseignent, qui ne sont pas tous des enseignants-chercheurs de statut, sont très reconnus par Paris 5, Paris 7, Paris 11 et Nancy puisqu'ils demandent que nous participions à cette cohabilitation.

Sur ces points, nous sommes à votre disposition avec M. Pourrière pour vous répondre si vous avez des questions particulières.

**M. MATTEI** : Pour être très schématique : nous avons tout à gagner et rien à perdre.

**M. FLAHAULT** : Exactement.

**M. MATTEI** : Nous avons à gagner une cohabilitation éventuelle, et nous n'avons rien à perdre car dans le cas contraire, nous poursuivrons tout seuls.

**M. FLAHAULT** : Ces enseignements étaient déjà inscrits au budget de l'ENSP.

**M. MATTEI** : Etes-vous donc d'accord sur cette idée que nous avons tout à gagner et qu'il faut le tenter ? Il me semble que oui.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

<p><b>La délibération 37/2008 est adoptée à l'unanimité.</b></p>
------------------------------------------------------------------

Les deux cohabilitations sont donc approuvées. Il vous reste à les mener à terme et à nous dire, dès que vous le saurez, si nous avons la cohabilitation ou si nous la remettons, contraints, dans quatre ans.

## **9. DELIBERATION RELATIVE A LA COHABILITATION DU MASTER ANALYSE ET MANAGEMENT DES ETABLISSEMENTS DE SANTE – AMES (PARIS 7)**

**- Option : Gestion du système de soins hospitaliers (GSSH)**

**- Option : Organisation et pilotage des pôles et unités de soin (OPPUS)**

**M. FLAHAULT** : Une fois n'est peut-être pas coutume, je donnerai la parole dans un instant à un administrateur, M. Jourdain, qui connaît particulièrement bien le dossier et l'a défendu en Conseil des formations.

Pour faire une courte introduction, il s'agit de la cohabilitation d'un master dans lequel notre participation n'est pas très importante en termes de temps et de contenu, mais elle se situe dans un créneau particulièrement investi par l'école : l'analyse et le management des établissements de santé. Elle se fait avec Paris 7, l'Ecole des Mines et l'Assistance publique des hôpitaux de Paris qui sont des établissements de grande reconnaissance et cette proposition reçoit un soutien très important de la Direction. Le porteur du projet est Dominique Bertrand qui a vraiment une grande expertise de ce dossier et, par ailleurs, donne encore des heures d'enseignement à l'école.

**M. JOURDAIN** : Pour donner quelques éléments historiques, c'est une nouvelle demande d'habilitation qui va remplacer un master existant dans lequel il y a un enseignement commun avec les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale et les médecins-inspecteurs de santé publique depuis maintenant cinq ans. C'est une unité d'enseignement sur les systèmes de santé en France et en Europe, elle est optionnelle et doit compter pour cinq crédits. A ce jour, quelque 200 inspecteurs ou médecins-inspecteurs l'ont suivie.

L'intérêt de cette coopération, c'est que des crédits sont donnés à la fin de la séquence de formation, s'agissant d'élèves en formation initiale. L'idée étant d'offrir la possibilité de compléter cette formation initiale des élèves de l'école par des masters, une sorte de compte de crédits est ouvert à nos élèves pour leur permettre de terminer ce master avec Paris 7 Diderot ultérieurement.

Les deux plaquettes sont très bien faites, je n'insisterai pas sur les thèmes. Je dirai simplement qu'il y a une spécialité sur la gestion des systèmes de soins hospitaliers et une autre sur l'organisation et le pilotage des pôles et unités de soins. Je ne connais pas très bien les tenants et aboutissants de cette seconde spécialité, je crois que, dans la formation des AAH (attaché d'administration hospitalière), il y a un devoir de formation continue dans les années qui suivent la formation initiale à l'école. Ce master est donc une offre de formation située géographiquement à Paris mais qui complétera l'offre apportée aux attachés formés à l'EHESP.

**M. MATTEI** : Avez-vous des questions ?

**M. POMMERET** : J'aimerais relayer une demande faite au Conseil des formations. Ce master s'intitule analyse et management des établissements de santé. Or, au moment de la mise en place de l'Institut du management au sein de l'EHESP, nous nous demandions s'il ne fallait pas attendre un peu que cet Institut soit en ordre de marche pour pouvoir donner un avis et travailler plus efficacement sur ce dossier.

**M. MATTEI** : Merci de cette question pertinente.

**M. FLAHAULT** : A l'issue de la dernière réunion du Conseil des formations, j'ai discuté avec Mme de Singly, la nouvelle directrice de l'Institut du management qui n'était pas encore en fonction lors de cette séance et qui n'a donc pas pris part au débat. Elle est tout à fait favorable au fait que cette formation se déploie dans l'école. De toute façon, pour en avoir

bien discuté avec Dominique Bertrand, étant donné la durée de ces habilitations, nous n'engageons pas l'école au-delà de quatre ans. Nous serons donc tout à fait prêts à poursuivre si nous trouvons que la collaboration est efficace et utile ou à la remettre en question si le développement de l'Institut du management le requiert.

Lorsque ces différents points sont apparus, nous en avons discuté au comité de Direction que nous réunissons chaque semaine depuis le début septembre et nous avons été favorables pour les soutenir.

**M. CHASSANIOL** : Nous sommes tout à fait ravis que cela se mette en place. Dès l'instant où Mme de Singly a été contactée et a donné son aval, c'est très bien. Je fais simplement observer que la plaquette est très bien faite mais que l'EHESP n'apparaît pas dans les logos. Si elle doit être diffusée, il serait peut-être bien de le mettre quelque part.

**M. FLAHAULT** : Je pense que c'est dû à l'élégance de Dominique Bertrand qui n'a pas voulu faire une voie de fait en mettant notre logo avant votre assentiment, mais il l'acceptera très certainement.

**M. MATTEI** : Si vous n'avez pas d'autres questions, je vais donc vous faire voter.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

<p><b>La délibération 39/2008 est adoptée à l'unanimité.</b></p>
------------------------------------------------------------------

#### **10. DELIBERATION RELATIVE A LA PROPOSITION PAR LE DIRECTEUR DE L'EHESP DE NOMINATION DE JEAN-LOUIS POURRIERE, DIRECTEUR DES ETUDES (VOTE A BULLETINS SECRETS)**

**M. MATTEI** : Je vais demander à M. Pourrière de bien vouloir se retirer, comme le veut l'usage.

**M. FLAHAULT** : Les modalités de nomination du directeur des études sont précisées par décret, comme pour le directeur de la recherche de l'école. C'est sur proposition du directeur, après avis du Conseil des formations, puis du Conseil d'administration que la demande sera adressée à nos cabinets de nommer par arrêté des ministres de tutelle, le directeur des études puis, plus tard, le directeur de la recherche.

Nous avons profondément remanié la gouvernance de l'école, notamment la Direction des études en lui donnant toute la surface correspondant à la scolarité, à la vie étudiante, à la formation tout au long de la vie, à la responsabilité des filières professionnelle, des masters et des enseignements universitaires sauf le doctorat qui sera sous la responsabilité du directeur de la recherche. Nous avons eu à coeur de respecter des équilibres sur ces deux piliers que sont, à la fois, le milieu professionnel et le milieu de la recherche académique. Lorsque viendra le jour de choisir un directeur ou une directrice de la recherche, nous choisirons certainement quelqu'un qui aura un profil académique attesté par son cursus et ces travaux.

Pour notre directeur des études, il m'a semblé qu'il était opportun de prendre quelqu'un avec une forte connaissance du milieu professionnel, de ce qui se passe à l'école et ce qui s'y passait avant qu'elle ne devienne l'EHESP, qui ait une grande ouverture d'esprit sur les évolutions de l'école. De plus, de façon peut-être symbolique, il se trouve que Jean-Louis Pourrière est infirmier général de formation et directeur de soins, il a été responsable de la filière des élèves directeurs des soins. Ses compétences, son caractère consensuel très apprécié dans l'école, son sens du management des hommes et des femmes qu'il a pris en charge depuis

le début du mois de septembre, à titre intérimaire avant que votre avis soit saisi et que son arrêté de nomination soit éventuellement promulgué, me font vous inciter à donner votre avis favorable. Je suis prêt à répondre à vos questions, ainsi que M. Queyroux qui le connaît particulièrement bien.

**M. MATTEI** : Avez-vous des demandes d'éclaircissements, d'informations complémentaires sur la candidature de M. Pourrière ?

**M. GINI** : J'aimerais savoir qu'elle a été la procédure de publicité pour le recrutement du directeur des études, s'il y a eu beaucoup de candidatures et comment vous l'avez sélectionné parmi celles-ci ?

**M. FLAHAULT** : Nous avons d'abord procédé à un appel aux ressources internes de l'école et constitué un comité de sélection constitué de trois personnes représentant les trois grands pôles de l'école pour les formations professionnelles mais aussi au niveau universitaire. Il s'agissait de Christian Queyroux, le secrétaire général, Mme Riffard-Voilque, actuellement responsable de l'ARH de Corse, qui est donc particulièrement au courant des filières Etat, et d'Olivier Thomas, notre responsable du LERES, professeur dans le domaine environnement et santé et ingénieur de l'école des Mines. Lorsqu'ils ont analysé les candidatures internes qui se sont présentées, ils auraient très bien pu ne pas les classer. Nous aurions alors fait un appel à candidatures externe. Mais ils ont classé M. Pourrière en premier parmi les deux candidatures et je n'ai donc pas continué le processus de publicité à l'extérieur pour ce poste.

**M. MATTEI** : Etes-vous satisfait de la réponse ?

**M. GINI** : Oui.

**M. MORIN** : Je ne me souviens plus très bien comment se sont passés les appels à candidature, mais il me semblait que cela avait été relayé de façon plus large.

**M. MATTEI** : Tout dépend de la candidature. Pour le secrétaire général, la candidature a été envoyée puis élargie, à la demande de M. Chassaniol, à l'ensemble du monde hospitalier, je crois que nous avons eu une très large diffusion. Ce n'est pas tout à fait la même chose ici et je suis assez favorable au fait que, dans une considération comme celle-ci qui est différente de celle du Directeur de la recherche, on facilite la promotion de quelqu'un qui connaît la maison. Cela m'a même paru un signe donné quant à l'évolution et les choix qui sont faits. On aurait pu faire autrement mais il me semble que c'était une bonne décision que d'essayer de promouvoir quelqu'un de l'intérieur en qui l'on avait confiance et qui, par ailleurs, montrait une ouverture d'esprit sur la conduite des études dans cette école.

**M. CHASSANIOL** : Nommer un directeur des soins par promotion interne à la Direction des études, donne de l'école une image transversale ; l'époque des corporatismes est derrière nous et je trouve que c'est une très bonne nouvelle.

**M. MATTEI** : Si vous n'avez pas d'autres questions. Je vais demander que l'urne circule.

Pendant ce temps, je vais de vous donner le résultat des votes pour la CNRACL :

- Raynald Huguet (FHF), 13 voix.
- Jean-Pierre Bastard (FHF), 11 voix.
- Philippe Lavaud (FHF), 9 voix.
- Denis Cross, 3 voix.
- 7 bulletins blancs.

Le résultat est transmis à qui de droit.

Le temps du dépouillement avez-vous des questions d'ordre divers ?

**M. GALLET** : Je voulais intervenir au sujet de la mission Le Bris conduite conjointement par le ministre de la Fonction publique et le ministre du Budget et qui concerne l'évolution des écoles d'application de service public. J'ai eu la désagréable surprise de voir qu'aucun des représentants des élèves fonctionnaires élus au Conseil des formations ou au Conseil d'administration n'a été sollicité sur ce thème. Je m'en suis étonné, dans un premier temps, auprès de M. Queyroux qui m'a dit que cela s'était fait rapidement.

Je l'ai découvert un peu par hasard. Or, le fait d'avoir des représentants des élèves fonctionnaires au sein des instances officielles de l'EHESP est un élément important et je pense qu'il faut les associer à ce genre d'audits ministériels qui a des dimensions stratégiques importantes. Je le dis d'autant plus facilement que tout ce que l'on a dit aujourd'hui sur l'évolution des formations statutaires, la logique de professionnalisation, de diplomation, se trouve au coeur de cette mission qui va donner lieu à un rapport dans les prochains mois.

Nous avons essayé de contacter ces gens afin de "rattraper le coup" mais la mission se termine en octobre et j'ai peur que nous ayons raté le coche. Tout ceci est très regrettable et je ne comprends pas que l'on ne nous associe pas à ce genre d'audits.

**M. MATTEI** : Je suis navré mais je n'ai pas compris de quelle mission il s'agissait, je ne suis donc pas moi-même au courant de cette affaire. Vous allez peut-être m'affranchir.

**Mme ANGELLOZ-NICOUD** : Je rejoins cette intervention, d'autant que cette mission a pour objet de comparer les différentes écoles dont nous avons déjà parlé ici, notamment en termes d'indemnités entre les cycles préparatoires de l'ENA, de l'ENSP à l'époque et l'ENM. Le sujet avait été abordé au Conseil d'administration et nous en avons reparlé récemment mais nous n'avons même pas reçu un courriel nous annonçant cette venue afin que nous puissions éventuellement envoyer une participation. C'est d'autant plus regrettable que le vice-président du conseil des élèves nous a fait un compte rendu mais n'a pas eu le temps de nous prévenir avant d'y aller. Nous n'avons donc pas pu lui transférer un certain nombre d'éléments. C'est vraiment dommage.

**Mme QUIDU** : Les représentants du personnel ont aussi été présents. Il se trouve que cette réunion s'est déroulée en plusieurs séquences. La direction a été entendue le matin, tandis que nous passions l'après-midi. Il aurait été préférable que ce soit fait en commun, avec tous ceux qui auraient pu apporter quelque chose.

**M. FERCHAUD** : J'avais signalé ce point important lors de notre dernier Conseil, cela figure page 26. J'ai participé à la délégation mais au titre de la fédération Force Ouvrière, je ne représentais donc pas l'école.

**M. QUEYROUX** : Pour resituer cette mission : M. Le Bris est un ancien directeur de l'ENA à qui l'on a confié une mission, dans un délai d'ailleurs assez court, sur les écoles du service public, certainement dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques). Cette réflexion globale sur les écoles de service public, leur nombre, l'enseignement dispensé, est sans doute destinée à se poser des questions d'efficience et d'harmonisation.

Cette mission a d'abord adressé à tous les établissements, ainsi qu'aux autorités de tutelle, des questionnaires assez fournis et est ensuite passée dans certains établissements de manière extrêmement rapide. La modalité selon laquelle était organisée la rencontre n'a pas été définie par nous, et si nous n'avons pas été reçus tous ensemble, c'est que la mission Le Bris avait souhaité recevoir, d'une part, les responsables de l'école et, d'autre part, les représentants des personnels et des élèves.

Comme je m'en suis expliqué, la demande était d'avoir un groupe restreint, avec un élève représentant une promotion en cours à l'école. Nous avons fait le choix, peut-être critiquable, de nous adresser à l'un des vice-présidents des élèves pour qu'il puisse assister à l'entretien. Je l'assume mais nous avons dû agir dans un délai très bref. Il était important que tout le monde soit représenté et bien sûr aussi les organisations syndicales. Effectivement, nous n'avons pas plus largement recherché d'autres représentants des élèves. C'est un fait.

**M. MATTEI :** Voilà qui est direct, on comprend toujours la bousculade, les impératifs des gens missionnés, je comprends que vous avez aussi cherché à avoir l'expression des élèves par leur vice-président. D'une façon générale, ce sont des informations qu'il faut essayer de délivrer pour que chacun soit au courant de ce qui se passe. Mais je comprends bien. Le message a de toute façon été donné.

En revanche, il ne faut pas non plus imaginer que parce que vous êtes au Conseil d'administration, vous êtes la seule voix autorisée de l'école. Je ne cherche pas à être provocateur en disant cela, mais il y a une association des étudiants, des élèves, et on peut les solliciter en tant que tels aussi.

**M. GALLET :** Je partage cela, d'ailleurs la contribution de l'élève en question n'est pas à remettre en cause sur le fond. Ce n'est pas ce que je veux dire, mais il faut tout de même comprendre que nous avons été élus dans le seul cadre institutionnel officiel qui existe puisqu'en l'absence d'un règlement interne de l'école, le Conseil des élèves est la survivance de l'ancien système -et j'espère qu'on le reconduira de nouveau mais pour l'instant les choses sont en suspens.

Par rapport à l'objet de cette mission et ses enjeux, et à notre situation spécifique et novatrice de fonctionnement puisque nous avons une école d'application de service public au sein d'un établissement universitaire, j'aurais trouvé normal et cohérent d'être sollicité ou l'un de mes collègues du Conseil des formations ou du Conseil d'administration. Le fait de ne pas l'avoir été a été une mauvaise surprise et, très honnêtement, je prendrai assez mal que cela se reproduise dans les mêmes termes.

**M. MATTEI :** Je comprends mais ce que j'ai dit est valable pour toutes les catégories de personnes qui se regroupent dans l'école sous forme d'association représentative. Il faut aussi considérer qu'elles ont le droit de s'exprimer. J'entends ce que vous dites mais je ne suis pas sûr qu'au terme d'un long débat, je vous rejoindrais sur votre position telle que vous l'exprimez. Nous pourrions éventuellement en discuter.

*(Résultat du vote sur la nomination de M. Pourrière au poste de directeur des études : 21 voix pour, 2 voix contre.)*

<p style="text-align: center;"><b>La délibération 40/2008 est adoptée à la majorité.</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------

*(Monsieur Pourrière est invité à rentrer dans la salle.)*

Monsieur Pourrière, sous réserve que le directeur confirme son désir de vous nommer directeur des études, le Conseil d'administration vous a très largement soutenu puisqu'il approuve la proposition du directeur par 21 voix contre 2. Toutes nos félicitations.

**M. POURRIERE :** Je vous remercie de cette confiance que vous m'accordez. Je saurai en être digne. Merci beaucoup.

**M. MATTEI :** Sur cette note agréable, je déclare la séance levée.

*(La séance est levée à 15 heures 55.)*